

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS

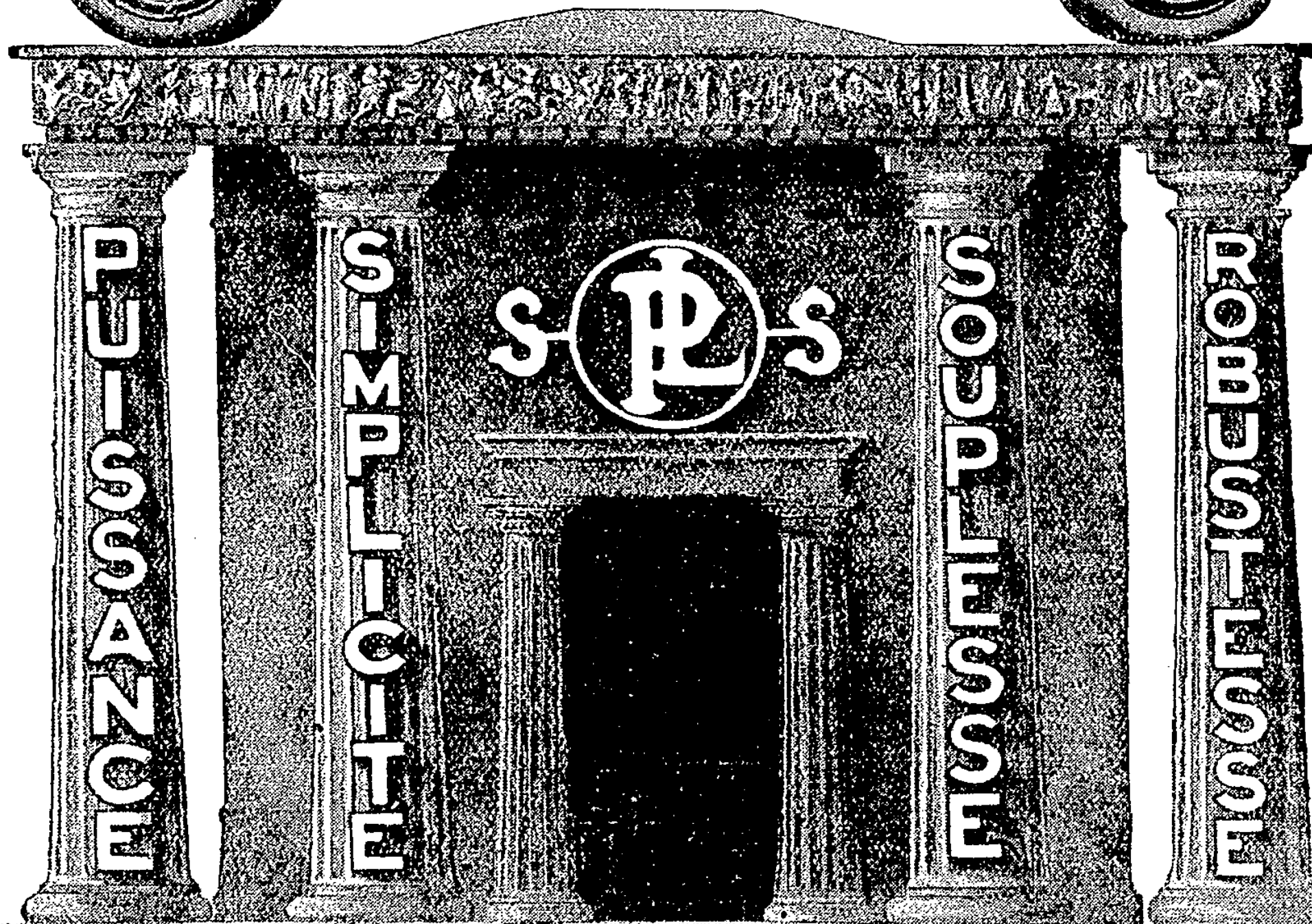
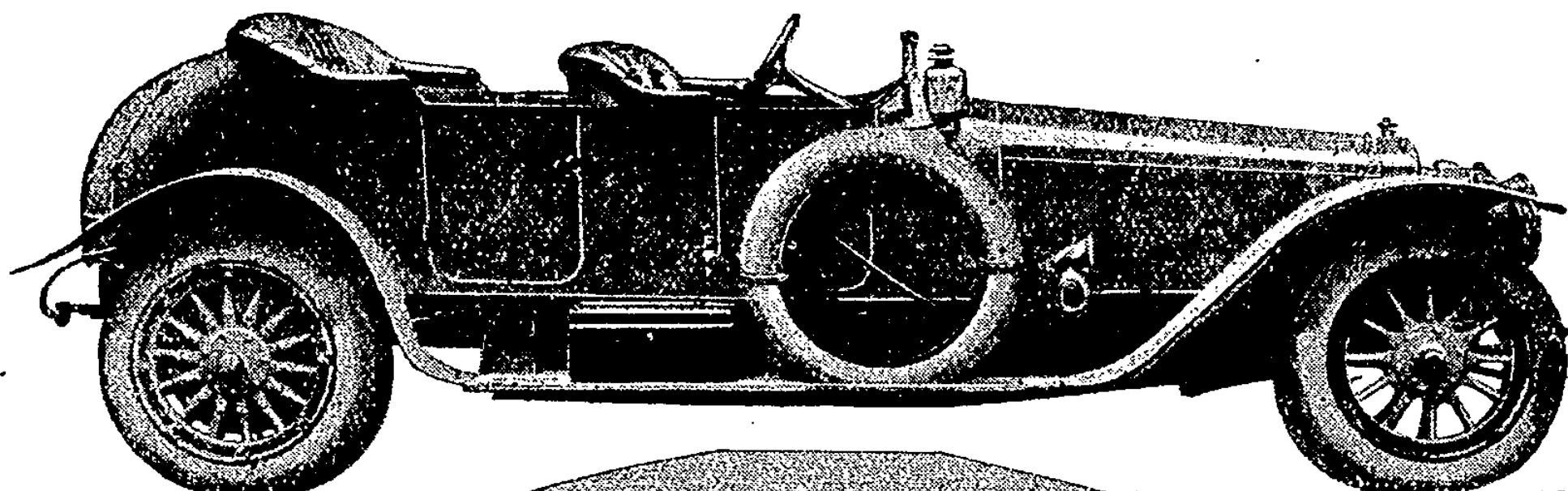
... FONDÉE EN 1904 ...



Les Amis du Téléphone, - Monsieur HERMAN.

SIÈGE SOCIAL
47, RUE DES MATHURINS, PARIS
TÉLÉPHONE 112-41
CODE FRANÇAIS AZ

LES ÉDITEURS DE CE BULLETIN, MM. A. WATON IMPRIMEURS
A S. ETIENNE FONT EN TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE,
CARTONNAGES, DES CRÉATIONS MODERNES POUR LA PRÉSENTATION
DE TOUS PRODUITS ET LA PUBLICITÉ SOUS TOUTES LES FORMES



UN PANHARD EST LA
VOITURE DE TOUTES
LES HOURS. SON
COST D'ENTRETIEN
EST MINIME.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE
PANHARD, DEMANDEZ
L'AVIS DE CEUX QUI
EN ONT UNE. VOUS
SEREZ FIXE.

UNE PANHARD EST
EXCELLENTE AU MOMENT
OU VOUS L'ACHETEZ, EN
TOUT USAGE, HATERS
PAR SES QUALITES.

NE FAITES PAS UNE
ECRONIE PAR PLACE.
CHEZ PANHARD VOUS
TROUVREZ LA VOITURE
QU'IL VOUS FAUT.

PANHARD & LEVASSOR

19 AVENUE D'IVRY. PARIS

ILLUSTRATION PHOTOGRAPHIQUE

INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Fournitures de Dessin et de Bureau

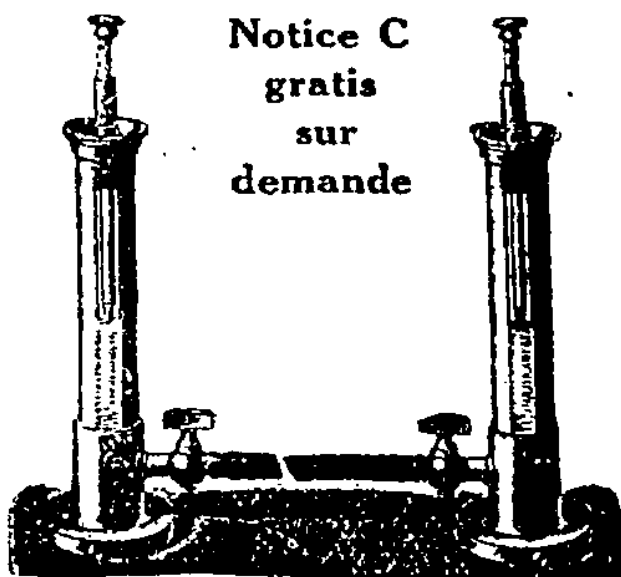
LIBRAIRIE TECHNIQUE

H. Morin

Ingénieur - Constructeur
11, Rue Dulong, 11
PARIS

Industriels !

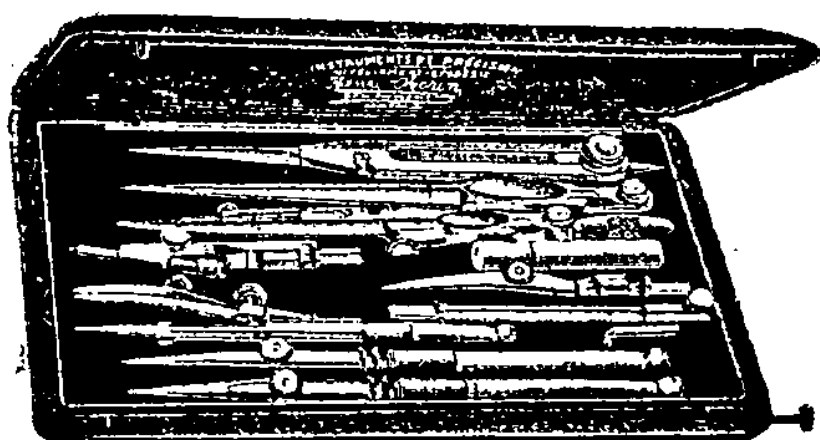
Toutes les transmissions sont mal installées si elles ne sont pas vérifiées avec le Niveau d'Eau de Précision H. MORIN, divisé au 1/10 de m/m.



Notice C
gratis
sur
demande

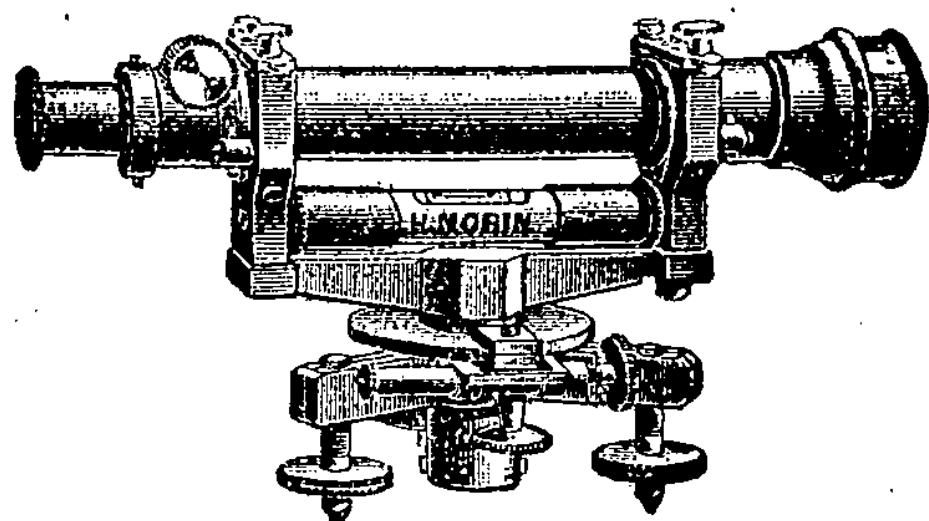
Dessinateurs !

Avant de faire choix d'une pochette de compas, demandez à la Maison H. MORIN sa Notice B.



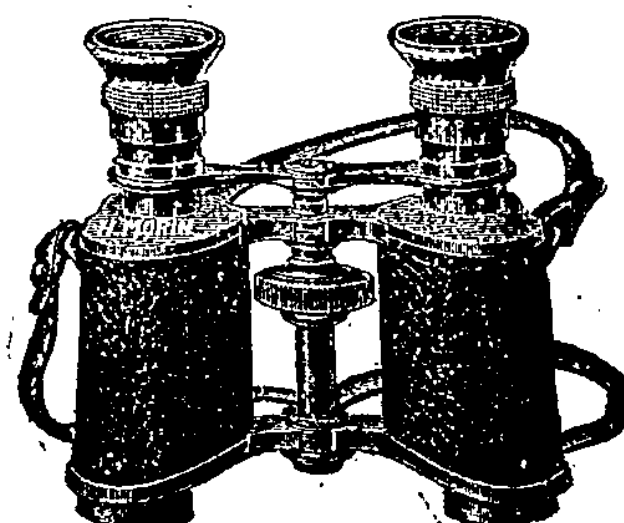
Ingénieurs Architectes Entrepreneurs !

Demandez à la Maison H. MORIN sa Notice D sur les Niveaux, Boussoles, Théodolites et Tachéomètres.



Touristes !

Ne partez pas en voyage sans vous munir de la JUMELLE A PRISMES H. MORIN. Notice A gratis sur demande.

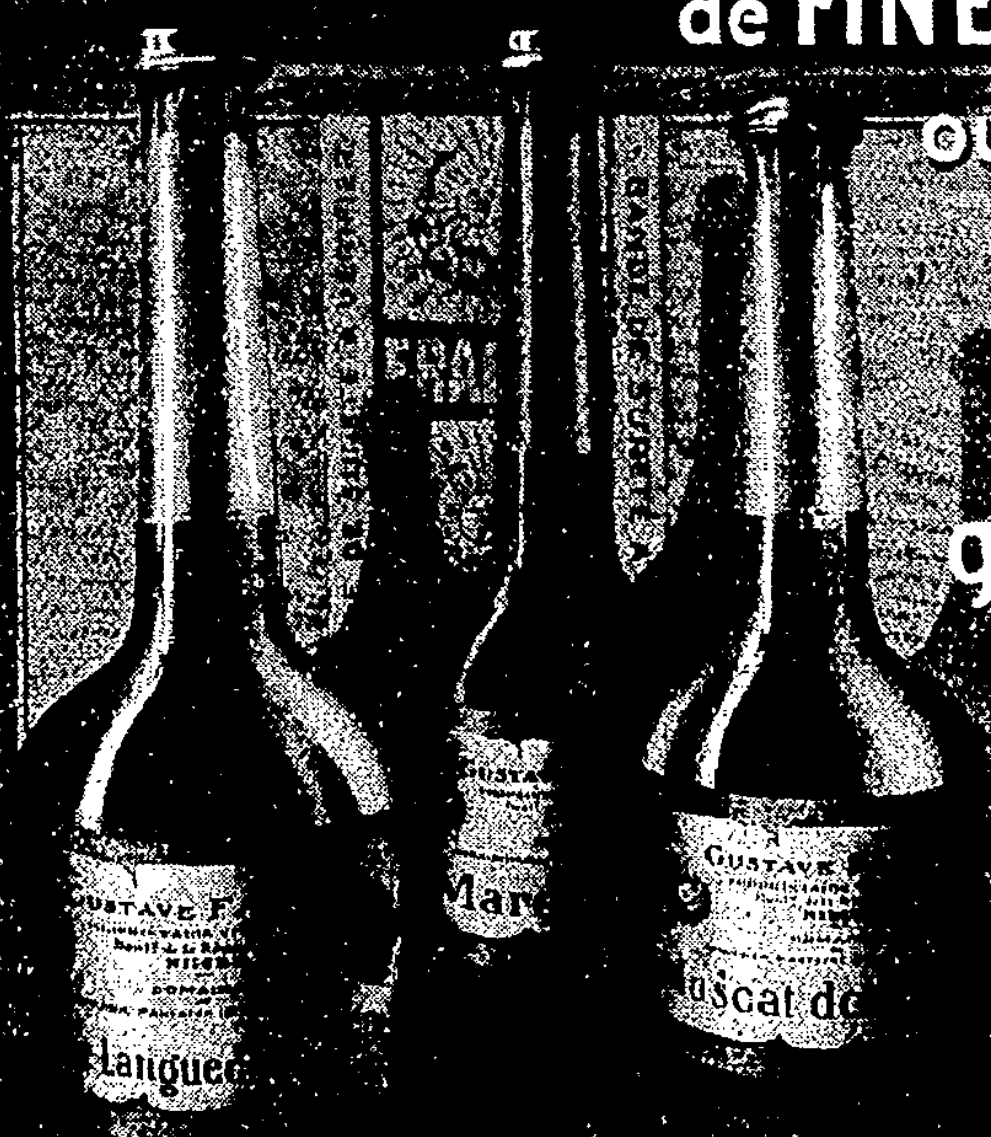


Demandez tous la Notice Gratuite sur l'emploi de la Règle à Calculs.

GUSTAVE FABRE

Propriétaire Viticulteur à NIMES

12 bouteilles



de FINE LANGUEDOC VIEILLE

ou MUSCAT DORÉ VIEUX

ou MARC VIEUX

ou assorties

sont expédiées

gratuitement & franco

à tout acheteur

qui commande

sa 5^{me} pièce de vin

ou qui demande 3 pièces

à expédier ensemble

à la même adresse

Tout Client

qui fait une commande pour un client nouveau
recevra

un bon de raisins

lui donnant droit à un colis
de raisins frais
qui lui sera expédié gratuitement
et franco à la récolte prochaine

Tout Client

a droit
au service gratuit
de l'**ALLIANCE**
pendant une année à
dater du jour de la
dernière commande

Notre but en faisant ces cadeaux est de remercier nos Clients de la
publicité qu'ils veulent bien nous faire et de leur fidélité qui nous honore.



Votre Adhésion dès maintenant à l'Association est valable pour 1914

CE QUE NOUS AVONS OBTENU

Batterie Centrale. — Une campagne de six années consécutives a été nécessaire pour amener l'Administration à adopter le système de la batterie centrale.

Respect de l'Abonné et Reconnaissance de ses Droits. — L'Administration a enfin consenti à reconnaître en lui un client. Création du Comité consultatif, où le public est représenté par des membres des groupements commerciaux, industriels, agricoles et financiers et par le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone ; en y discute des questions d'intérêt général où le public a enfin sa voix.

Création de nouveaux bureaux, de nouveaux multiples, de nouvelles lignes auxiliaires.

Ecole des Téléphonistes. — L'apprentissage ne se fait plus aux dépens des abonnés (1908).

Réforme du Règlement. — En 1910, suppression des clauses les plus draconiennes du contrat d'abonnement.

Réorganisation de l'Interurbain. — L'Association a fait cesser le scandale de l'ancien interurbain, qui causait au Trésor une perte annuelle de cinq millions ; il est installé aujourd'hui aux Archives.

CE QUI RESTE A FAIRE

Batterie Centrale Intégrale. — La batterie centrale telle que nous l'avons est ridicule. Pourquoi sert-elle à l'appel et ne sert-elle plus pendant la conversation ? La batterie centrale intégrale fonctionne depuis dix ans dans tous les pays civilisés.

Unification des Appareils. — C'est le plébiscite organisé par l'Association des Abonnés au Téléphone et la campagne menée constamment depuis et qui dure encore.

Plan d'ensemble pour l'amélioration et le développement du Téléphone.

Autonomie administrative et financière. — Il faut que le Téléphone soit conduit industriellement ; il lui faut un budget ; il lui faut 200 millions pour le mettre en état.

Abaissement des Tarifs téléphoniques. — Le Téléphone doit être mis à la portée de tous. Il faut abaisser son tarif par un tarif forfaitaire gradué. Cette campagne est en cours.

Les adhésions à l'Association des Abonnés au Téléphone qui nous parviennent à partir du 1^{er} Octobre sont valables pour l'Année 1914. Nos nouveaux adhérents bénéficient ainsi de trois mois. Rappelons que le simple envoi du bulletin d'adhésion suffit pour avoir droit à tous les avantages de l'Association.

Le Téléphone a dix ans de retard, il lui faut 200 millions. Aidez-nous à les obtenir et à rattraper le temps perdu. C'est un devoir national. Pourquoi payer si cher le téléphone et être si mal servi. Joignez-vous à nous, nous serons une force.

(Signez au verso)

Remplir le Bulletin placé au verso et l'adresser à

Monsieur le Président
de l'Association des Abonnés au Téléphone

47, Rue des Mathurins

PARIS

ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

47, Rue des Mathurins, 47

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. Wagram 13-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ✱, 77, rue de Prony. Tél. Wagram 11-22.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Av. Henri-Martin, Tél. Passy 34-76.

Membres : M. P. Créténier O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone Central 58-87.

M. Lauzanne, Architecte ✱, 26, rue de Turin. Tél. Central 11-38.

M. Munier ✱, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

M. Lahure, éditeur O. ✱, 9, rue de Fleurus, Tél. Saxe 04-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. Wagram 10-80.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. Wagram 28-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. Wagram 12-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Inst^{ce}, 17, r. de l'Université. Tél. Saxe 28-74.

M. Bodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. Central 54-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. Central 92-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. Wagram 84-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. Saxe 43-64.

M. Tollu, Notaire, rue St-Lazare, 70. Téléphone Central 54-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg St-Honoré. Tél. Wagram 71-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faub. St-Honoré. Cent. Tél. 58-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 104, Victoria Street, Londres S.W.

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du Dr Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferrière, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Souscrivez à l'Association

DEMANDE D'ADMISSION

M.....

Profession..... Téléphone.....

Adresse.....

demande son admission à l'Association des Abonnés au Téléphone
et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature :

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

Sommaire du Numéro d'Octobre

Les Amis du Téléphone : M. Herman. — Les Relations Franco-Anglaises. Poste, Télégraphe, Téléphone. — Le Distributeur Automatique de Trafic. — Communiqués. — Le Téléphone aux Etats Généraux du Tourisme. — Avantages et Inconvénients de l'Automatique. — Les Gaîtés du Téléphone. — Informations. — On Réclame.

LES AMIS DU TÉLÉPHONE

M^r HERMAN, Directeur de la Comptabilité des P.T.T.

— Mais je suis un ami du téléphone, nous dit M. Herman en nous recevant, et un vieil ami car j'en ai suivi depuis longtemps le développement, bien que n'ayant pas été toujours aussi intimement lié à son service qu'aujourd'hui. Placé comme je suis actuellement à l'endroit le plus intéressant de la coulisse, là où viennent se centraliser les chiffres des recettes et des dépenses, dans leur sèche éloquence, là où, loin des bruits extérieurs, se dégage le résultat brutal, je suis à même de contrôler les progrès accomplis. Ces progrès sont indéniables. On a fait ces dernières années un effort considérable et le public n'a pas été sans s'en apercevoir. On a entrepris des constructions neuves ; Gutenberg, les Archives et Marcadet sont actuellement en service ; d'autres bureaux créés dans le but de décongestionner le service sont en construction, rue Bergère, à Auteuil et aux Champs-Élysées. Des projets sont prêts pour établir de nouveaux bureaux rue de Madrid et boulevard Raspail. Des études très intéressantes de téléphonie automatique et semi-automatique sont suivies de très près par l'Administration qui utilisera les résultats pour en faire profiter les abonnés.

Malheureusement tout cela coûte très cher et nous ne sommes pas des industriels, nous sommes l'Etat. Nous ne pouvons pas emprunter et notre budget est englobé dans le budget général de l'Etat. Aussi nous devons dépenser au jour le jour. A l'encontre d'un commerçant qui amortirait sur un certain nombre d'années des frais de premier établissement toutes nos dépenses se règlent de budget en budget. Aussi quand nous disons par exemple, que l'excédent de nos recettes sur nos dépenses est d'une dizaine de millions, cela ne veut pas dire que nous n'avons réalisé que ce bénéfice, cela indique simplement quelle est la différence entre ce que nous avons encaissé et ce que nous avons dépensé

aussi bien en appointements du personnel qu'en nouvelles installations.

On nous a demandé s'il serait possible de savoir exactement ce que rapportent ou coûtent les téléphones. Certes cela peut se faire et il ne s'agit peut-être que d'un dépouillement de chiffres. Vous me direz que des chefs d'industrie dirigent des exploitations aussi compliquées que celles des postes, télégraphes et téléphones et qu'aucun d'eux ne serait satisfait s'il ne savait exactement le bilan de chacune des branches de son exploitation. Il semble donc qu'il doit être possible de séparer les chiffres Postes, Télégraphes, Téléphones. Encore une fois cela est possible, du reste nous possédons ces statistiques. Mais les résultats sont tellement approchés que nous ne voulons les considérer que comme statistiques. Songez à l'énorme travail que nécessiterait un dépouillement exact. Par exemple les locaux. La Poste, le Télégraphe, le Téléphone les occupent en commun. Dans le courant même d'une année l'importance de l'un des services peut varier. Tel bureau de poste peut se trouver tout à coup avoir un échange téléphonique très important, comment et dans quelles proportions faire varier le taux de loyer attribué au téléphone ! Le receveur lui-même peut suivant les cas avoir à s'occuper plus de la Poste ou plus du Téléphone. Comment départir ses appointements ? Les lignes télégraphiques et téléphoniques utilisent les mêmes canalisations, les mêmes poteaux ; je dis plus, les mêmes fils ; comment départager le trafic, l'usure, l'entretien de ces lignes en commun ? On arrive donc à des approximations, mais ces chiffres ne peuvent être pris comme une base suffisamment sérieuse pour énoncer un résultat positif.

D'autre part ce travail énorme de dépouillement ne conduirait à rien de pratique. On obtiendrait ainsi des indications que nous possédons déjà en partie, mais rien ne serait

changé puisque notre budget reste lié au budget général et que nous ne pouvons faire autre chose que de chercher à obtenir un peu plus chaque année. Notre budget des dépenses atteint aujourd'hui 375.000.000.

Cette année afin de donner plus d'autonomie aux téléphones on avait proposé de créer un compte spécial comme il en existe déjà dans le budget pour d'autres services. Ce compte spécial figurait dans notre projet de budget et il fut adopté par la Chambre. Mais dans le va-et-vient entre le Sénat et la Chambre qui précède la clôture de la discussion, le compte spécial est tombé et les crédits qu'il comprenait ont été incorporés du budget après avoir été très sensiblement réduits. Notre Ministre, M. Massé, a cependant obtenu pour l'année courante un résultat très appréciable, étant donné que nos crédits dépassent de 33 millions ceux inscrits au budget de 1912.

Pour 1914 le projet de budget est établi actuellement et les Finances ont d'autres problèmes plus immédiats à résoudre, les dépenses militaires entre autres. Il ne peut être question actuellement d'une modification de notre régime financier. Il est toutefois regrettable qu'un service industriel ne puisse agir industriellement d'autant plus que ce résultat

pourrait être obtenu sans effort nouveau à imposer au budget général.

En qualité de membre du Comité consultatif, j'ai suivi avec intérêt les séances qui ont eu lieu l'année dernière. On y a fait de l'excellente besogne; il y a encore beaucoup à y travailler. C'est là qu'il a été question d'établir le bilan de chacune de nos trois exploitations. On y a aussi parlé de la création d'un budget annexe comme il en existe déjà plusieurs. Dans notre Administration même la Caisse Nationale d'épargne fonctionne avec un budget annexe distinct du budget général. Mais cette question est extrêmement délicate: le budget annexe a ses partisans et ses adversaires. Chacun d'eux donne ses raisons. En tout cas la question ne peut se poser actuellement puisque le budget de 1914 est prêt.

Ajoutons que M. Herman a débuté en 1879 comme surnuméraire des postes, à la Recette principale de Paris et qu'il s'est élevé successivement à la situation qu'il occupe. Professeur à l'Ecole supérieure des P. T. T., Inspecteur général, Représentant de la France aux deux derniers Congrès de Washington et de Rome, Directeur à l'Administration centrale depuis 8 ans, il vient de voir ses services récompensés de la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur.

Les Relations Franco-Anglaises

POSTE :: TÉLÉGRAPHE :: TÉLÉPHONE

Nous extrayons les passages suivants d'une brochure du plus haut intérêt, qui nous a été adressée par M. Albert Picard, Conseiller du Commerce extérieur, Membre du Comité Consultatif des P. T. T.

Après avoir rendu hommage à ce Comité, créé par les instances de l'Association des Abonnés au Téléphone, M. A. Picard aborde la question de la distribution du courrier anglais le matin, à Paris, et du courrier français à Londres.

« La distribution du courrier anglais, à Paris, grâce à l'obligeant concours de tous, Compagnies de Chemins de fer, Administration des Douanes et Service des Postes, se fait aujourd'hui dès la première heure, sauf le cas spécial de mauvais état de la mer; dans ce cas même, la remise aux destinataires se fait à la distribution de onze heures.

« Notre Administration postale, voulant également donner à notre commerce de plus grandes facilités pour le départ du courrier du soir, à destination de l'Angleterre, adopta une série de mesures pratiques, et sous ce rapport nous pouvons dire avec une certaine fierté que nous sommes bien en avance sur nos amis d'Outre-Manche.

« Ici, à Londres, après 6 heures du soir, il faut payer une taxe supplémentaire (late fee) de 1 d., et après 7 heures du soir, et jusqu'à 7 h. 30, une taxe de 2 d., même si le courrier est déposé au General Post Office, distant de quelques centaines de mètres seulement de la gare de Cannon Street, d'où le train courrier ne part qu'à 9 heures du soir.

« Passé 7 h. 30, on est obligé d'aller porter les lettres, soit à la gare de Cannon Street, soit à la gare de Charing Cross, en y apposant toujours le late fee de 2 d.

« A Paris, au contraire, depuis près d'une année, la levée du soir la moins tardive est à 7 h. 45, la plus tardive, à 8 h. 45, sans taxe supplémentaire d'aucune sorte.

« De plus, vingt-quatre bureaux postaux sont munis de boîtes spéciales destinées à recevoir uniquement les correspondances à destination de la Grande Bretagne.

« Les heures de mise à la poste du courrier du soir sont donc plus commodes en France; je me suis permis d'appeler sur ce point l'attention de l'honorable M. E. W. Farnall, le distingué Assistant Secretary du G. P. O., qui m'a promis de faire tous ses efforts pour amener une amélioration de ce service en Angle-

terre et notamment du courrier à destination de la France. »

La question du timbre à deux sous entre les deux pays a été l'objet de demandes réitérées de commerçants, aussi bien que de personnages influents de chaque côté du détroit. C'est en 1910 que lord Blyth publia sa fameuse lettre au *Times*, pour l'adoption de cette mesure, lettre qui portait la signature de 232 pairs d'Angleterre. Mais c'est l'Union Postale Universelle, fondée en 1875, qui a seule pouvoir de modifier ce tarif. Elle se réunit, l'année prochaine, à Madrid, la question y sera à l'ordre du jour.

« Il est intéressant de citer, dès à présent, à titre comparatif, la progression constante des recettes postales entre l'Angleterre et l'Amérique, établies d'après le poids du courrier (lettres, cartes postales), depuis 1902. On est frappé de la marche si brusquement ascendante depuis 1908, c'est-à-dire depuis l'établissement du *penny postage* entre ces deux pays. En trois années, le chiffre a augmenté dans un sens, comme dans l'autre, de plus de 50 %, tandis qu'auparavant, il avait fallu sept années pour que la même progression soit atteinte.

Années	Courrier d'Amérique en Angleterre	Courrier d'Angleterre en Amérique
1902	1.320.000	137.000
1903	1.365.000	1.360.000
1904	1.401.000	1.382.000
1905	1.397.000	1.431.000
1906	1.429.000	1.480.000
1907	1.473.000	1.503.000
1908	1.507.000	1.537.000
1909	1.622.000	1.660.000
1910	1.718.000	1.741.000
1911	1.763.000	1.768.000

« Nous constatons d'ailleurs, en France même, que toute diminution du taux de l'affranchissement postal a été suivie de l'augmentation rapide de la correspondance. C'est ainsi qu'après la réduction, en 1878, de la taxe des lettres intérieures, de 25 à 15 centimes, il n'a fallu que six années pour que les recettes provenant de l'application du nouveau tarif atteignent l'équivalence du chiffre de 1877.

« Quant au déficit causé par l'abaissement de 15 à 10 centimes, de la taxe des lettres en 1906, il est également à la veille d'être comblé.

« Ces arguments nous paraissent de nature à calmer les craintes des Ministres des Finances. »

Les tarifs téléphoniques sont ridiculement exagérés. En effet, la communication Paris-Londres coûte 10 fr., alors que Paris-Rome ne coûte que 4 fr. La nouvelle taxe proposée serait de 5 fr. pour trois minutes, avec prolongation, moyennant 50 % de la taxe, soit six minutes pour 7 fr. 50. Etant donnés, d'autre part, les délais considérables pour obtenir une communication, le nombre de demandes n'est guère que de cinq cents par jour pour un pays de 40.000.000 d'habitants !

« Prévoyant avec raison un accroissement très sensible des échanges téléphoniques, cette réforme a été précédée par l'établissement de deux nouveaux câbles, qui viennent d'être immergés dans le Pas-de-Calais, l'un, par la France, l'autre, par le General Post Office.

« Les communications seront ainsi, nous l'espérons du moins, plus aisément obtenues, et un service nouveau d'appel, afin d'éviter les longues attentes, sera prochainement établi. »

Ce sont là des perfectionnements sérieux, comme aussi l'arrangement qui vient également d'être conclu afin de permettre d'obtenir des communications de nuit au tarif très réduit de trois cinquièmes du tarif de jour.

L'heureuse et prochaine diminution du tarif des colis postaux sera également bien accueillie du public. Les négociations sont sur le point d'aboutir. Les conventions anciennes et les modifications diverses apportées depuis leur établissement vont être coordonnées en un seul règlement. Les grandes Compagnies de Chemins de fer seront substituées à l'Etat pour l'expédition des colis postaux, et la Chambre de Commerce de Paris consultée a émis, le 26 février dernier, un avis favorable à cette réforme.

Les nouvelles dispositions essentielles du projet sont les suivantes :

1° Les colis postaux expédiés de France en Angleterre pourront mesurer 1^m 05 et cuber 54 décimètres cubes ;

2° La taxe des colis postaux sera réduite de 0 fr. 25 pour les coupures de 1 k. 360 à 3 kilos et de 3 à 5 kilos.

J'espère également que les délais de livraison seront notablement réduits et qu'une pénalité sera établie pour les retards non justifiés, si fréquents et si préjudiciables aux intérêts du commerce.

Ce qui précède démontre bien que de grands progrès ont été ou vont être réalisés dans les services des P. T. T. concernant la France et l'Angleterre.



Si vous voulez la Permanence du Service Téléphonique (JOUR ET NUIT)

écrivez à l'Association des Abonnés au Téléphone

47, rue des Mathurins, Paris

qui vous donnera tous les renseignements.

(Voir le Bulletin d'Adhésion à la page 2.)

Le Distributeur Automatique de Trafic

**L'Economie et la Sécurité dans le Service Téléphonique.
— Une Réforme dans le Service manuel qui s'impose.**

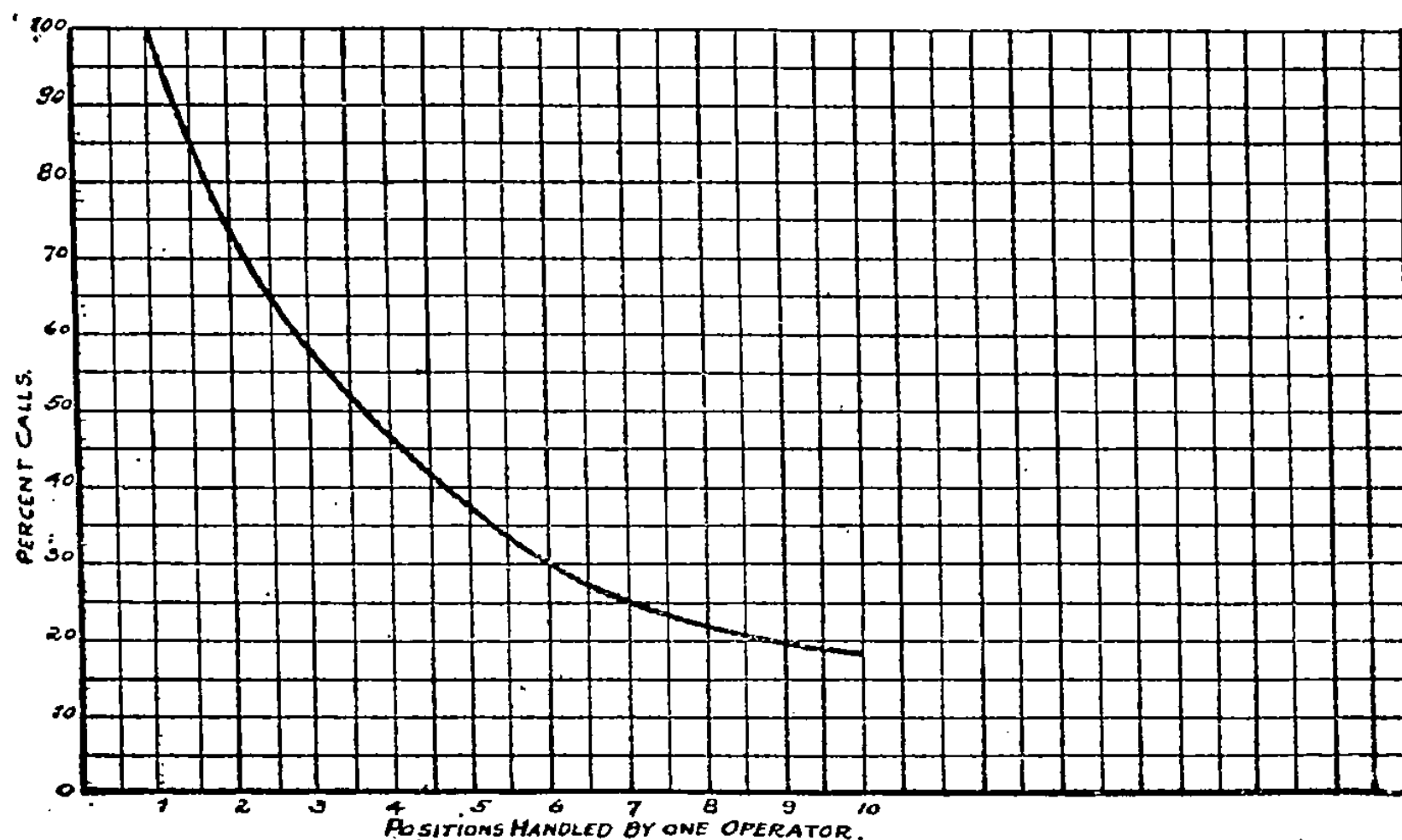
Les récents scandales téléphoniques ainsi que la multiplicité toujours croissante des plaintes au sujet de la rapidité du service remettent en actualité une question que nous avons soulevée il y a quelque temps et sur laquelle nous voulons revenir.

Si l'Etat veut accaparer une exploitation industrielle, il doit rompre avec des systèmes qui sont excellents dans d'autres services mais qui sont désastreux dans celui-là. Il doit adopter les méthodes industrielles.

Supposez qu'un fabricant attribue à chacun de ses ouvriers dix de ses clients et le charge d'exécuter les commandes de ces dix clients exclusivement. Il arrivera vite que les uns seront surchargés d'ouvrage pendant que les autres se croiseront les bras. Cependant le patron paiera aussi bien celui qui n'aura rien

lement sur toutes les opératrices. Les écarts considérables dans le nombre et la position des appels augmentent le travail de certaines opératrices alors que d'autres sont pratiquement inoccupées. Cet état de choses nuit à la rapidité du service et en même temps coûte à l'Administration. Le problème de distribuer les appels successivement à chaque téléphoniste n'est point de la théorie, il est de la plus grande importance et il a été résolu.

L'idéal au point de vue du service serait certainement l'élimination de l'opératrice, les appareils en service dans les conditions les plus variées ont démontré de façon évidente qu'un appareillage entièrement automatique, était le seul qui donnait le maximum de service pour le minimum de dépenses, mais il est certain que les installations actuelles bien



à faire que celui qui n'arrivera pas au bout de la tâche. On voit où cela mènerait.

C'est exactement la même chose qui se produit dans l'exploitation téléphonique. Le système d'attribuer cent abonnés à chacun des téléphonistes est suranné et ridicule, il n'est plus approprié à la téléphonie moderne, surtout qu'un moyen existe de répartir les demandes de conversation uniformément sur toutes les opératrices présentes.

Le plus grand obstacle qui s'oppose à la rapidité des opérations téléphoniques est la difficulté de répartir le travail proportionnel-

qu'étant reconnues onéreuses ne permettent pas d'installer immédiatement un service automatique complet. Toutefois il y a entre le manuel et l'automatique une série d'améliorations qui acheminent de l'un vers l'autre et ces améliorations peuvent être réalisées progressivement sans frais énormes. L'une d'elles est sans contredit le distributeur automatique de trafic. Dans le service automatique sa fonction est de réunir l'appareil de l'abonné avec un sélecteur qui complète le circuit, lorsqu'il est utilisé dans le service manuel sa fonction est de donner l'abonné appelant à la première

opératrice libre qui, elle, complète la communication demandée.

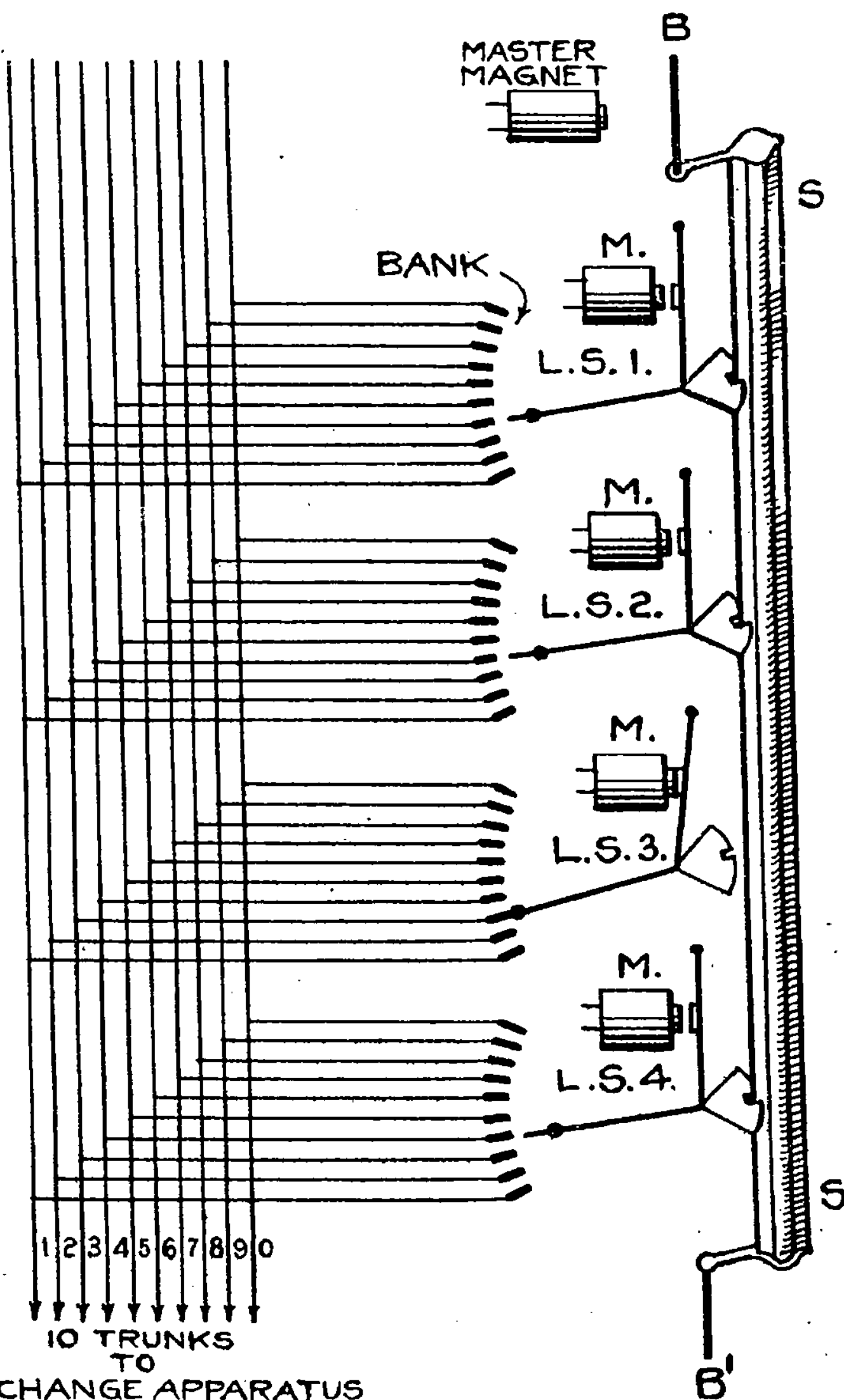
Dans le téléphone automatique la distribution du trafic est plus nécessaire encore que dans le service manuel. Jusqu'à ce que ce problème soit résolu l'opération mécanique était absolument impossible, il était donc nécessaire que ceux qui s'attachaient à perfectionner des appareils automatiques cherchassent un moyen d'obvier à cet inconvénient.

Le système automatique est un tout. Chaque unité est destinée à accomplir une fonction spéciale et en même temps compléter les opérations de toutes les autres parties. Mais à l'encontre d'autres systèmes mécaniques il est possible d'utiliser les différentes parties du service automatique en même temps que le service manuel et de remplacer certaines opérations de ce dernier service par des solutions automatiques là où principalement il est nécessaire d'améliorer le service et de diminuer les frais. Du reste il existe déjà dans le service actuel une série d'opérations automatiques. Exemple: le fait de décrocher l'appareil au lieu de tourner la manivelle magnétique; exemple encore, les lampes de supervision qui évitent la rentrée en ligne de l'opératrice; exemple encore, le signal automatique d'occupation ou de non réponse.

Quand nous disons par exemple qu'une téléphoniste donne 200 communications à l'heure, nous n'avons qu'une faible idée de sa vitesse. Pendant cette heure, en effet, les appels ne viennent pas de façon régulière, il y a des périodes pendant lesquelles elle est obligée de répondre à une vitesse atteignant 4 à 500 réponses à l'heure, suivies par des périodes d'appels moins nombreux et même d'inoccupation.

La méthode connue pour réduire cette inégalité est ce qu'on appelle l'entr'aide. Chaque opératrice est entraînée à observer les positions de ses deux voisines et à leur donner son aide lorsqu'elle même est inoccupée. Bien que cette méthode réduise les périodes de surcharge des opératrices elles sont encore inefficaces. D'autre part dans la journée on trouvera que les périodes d'activité ne portent pas sur toutes les positions. En général le chef de bureau distribue autant qu'il le peut la charge du trafic, en déplaçant les lignes sur le répartiteur intermédiaire de façon à ce que le trafic soit égalisé. Ceci ne va pas sans difficultés, car, cela demande une attention constante et beaucoup d'efforts, de réflexion et de travail. L'opératrice manuelle travaille avec sa plus grande rapidité

pendant les heures de trafic intense et lorsque le trafic diminue au bureau elle a moins à faire. Il devient donc inutile que toutes les opératrices restent à leur poste et c'est pourquoi le nombre d'opératrices occupées dans un bureau varie suivant les heures de la journée. Cette méthode est certainement plus économique que de conserver tout le personnel toute la journée, elle laisse cependant beaucoup à désirer. Quand une opératrice a plus d'une position à surveiller elle ne peut répondre aux appels aussi rapidement parce qu'elle a à se déplacer à chaque appel. La réduction de rapidité est montrée par la courbe de la figure ci-contre avec un point de départ de 100 % représentant la rapidité qu'elle peut atteindre lorsqu'elle surveille une position, cette moyenne tombe à 73 lorsqu'elle observe deux positions et jusqu'à 18 dans le travail de nuit lorsqu'elle a à surveiller 10 positions d'opératrices.



L'idéal dans le travail manuel serait atteint si chaque opératrice pouvait recevoir du travail en proportion à son habileté sans qu'elle soit débordée et sans qu'elle ait trop à faire. Il serait facile alors d'augmenter ou de réduire le nombre des opératrices pour suivre la courbe du trafic, chacune d'elles travaillant à son maximum de rendement.

Le distributeur automatique de trafic accomplit ce résultat. Nous avons déjà expliqué le fonctionnement des appareils automatiques pour n'avoir pas besoin d'en donner une nouvelle description complète. En quelques mots ce distributeur est destiné à rendre un ou plusieurs groupes de lignes spontanément accessibles à tout abonné. Supposons que nous ayons 100 lignes d'abonnés aboutissant au bureau, s'il a été trouvé que 10 lignes, par exemple, appellent en même temps, un groupe de 10 lignes suffira pour réunir les 100 premières lignes au meuble du bureau. Ces 10 groupes sont numérotés de 1 à 10; chaque ligne d'abonné (L s 1) (L s 2) possède un plongeur (p) qui est un système de connection. Chaque plongeur est commandé par un appareil magnétique. Lorsqu'ils sont inutilisés, ces plongeurs sont maintenus sur la même ligne par un axe (s) qui est fixé en (b et b') et est commandé par un appareil magnétique principal. Supposons qu'à un instant donné tous les plongeurs soient en face du groupe N° 3, si l'un des abonnés décroche son récepteur, son plongeur au bureau sera attiré par l'appareil magnétique et pénétrera dans le banc de ligne de telle sorte que sa ligne se trouvera réunie au groupe N° 3. Instantanément les 99 autres plongeurs seront entraînés par l'appareil magnétique principal en face du groupe N° 4 ainsi qu'ils sont montrés dans la figure ci-contre. Toute personne appelant à ce moment obtiendra le groupe du N° 4 et les 98 plongeurs restants seront entraînés vers le groupe N° 5 et ainsi de suite. De cette façon tout abonné a immédiatement accès à l'un des 10 groupes de lignes. On peut voir facilement que ce principe de groupement peut être appliqué avantageusement partout où une certaine quantité de lignes doit avoir accès à d'autres lignes.

La ligne de l'abonné pénètre dans le bureau à la façon ordinaire et elle est reliée directement à une unité qui groupe 50 à 100 lignes semblables, chaque unité est commandée par un axe principal qui fixe les positions de tous les plongeurs inoccupés, les unités sont indépendantes des unes des autres. De l'autre côté, ou côté des bancs de lignes, sortent 10 groupes qui se terminent par des monocordes placés devant l'opératrice. Ces opératrices sont assises devant un multiple manuel ordinaire où sont supprimées les lignes de jacks individuels ainsi que les lampes. Cette diminution de hauteur, puisque l'opératrice n'a devant elle que les jacks généraux, facilite encore le travail de l'opératrice. Toutes les lignes d'abonnés sont, d'autre part, reliées par le répartiteur général au multiple comme dans un multiple

ordinaire. L'opération se fait comme suit : les postes d'abonnés sont équipés avec la batterie ordinaire, lorsque l'abonné décroche son récepteur, le plongeur attiré par l'appareil magnétique pénètre dans un banc de lignes reliant la ligne de l'abonné au groupe opposé en face duquel il se trouve. La ligne se trouve donc amenée en face d'une opératrice non occupée et allume une lampe. Celle-ci l'aperçoit immédiatement et puisqu'elle est libre abaisse sa clef d'écoute, demande le numéro, fait le test comme à l'ordinaire et enfonce sa fiche faisant ainsi l'appel automatiquement. Le résultat de ceci ainsi que nous allons le voir par la suite est : 1° diminution de grandeur et par conséquent de prix du multiple manuel; 2° réduction du salaire au personnel et plus grande rapidité de communication.

Puisque chaque opératrice est occupée exactement dans la mesure où son habileté le permet, et pas plus, il ne lui est pas nécessaire ni obligatoire d'en aider une autre, de plus, le temps libre ne se présente que sur une seule position d'opératrice. Par exemple si le travail est trop chargé pour six opératrices et pas assez pour qu'une septième soit complètement occupée, le travail le plus faible tombe sur la septième position et celle-ci peut être supprimée aussitôt que le nombre d'appels descend au-dessous de la capacité de six positions. Cette méthode de faire a un autre avantage car il est reconnu que les opératrices travaillent beaucoup mieux lorsqu'elles sont pleinement occupées, que lorsqu'elles sont surchargées par moment, inoccupées à d'autres. D'autre part avec le distributeur automatique de trafic il est possible de proportionner le salaire de chaque opératrice au nombre d'appels auquel elle est capable de répondre leur donnant ainsi de l'émulation pour travailler rapidement, augmentant leur intérêt au travail et par suite réduisant les frais d'opération.

Le fait que chaque opératrice agit sur un monocorde réduit considérablement les manipulations de celle-ci. On a trouvé que grâce à la suppression de la double corde le temps économisé était différent de 22 %.

Ce 22 % d'économie réalisée par une opération plus simple, nous obtenons une économie considérable dans l'uniformité avec laquelle les appels viennent à chaque opératrice. Par les moyens en usage actuellement l'opératrice n'est occupée que les 2/3 de son heure. Par le distributeur automatique de trafic elle peut être occupée jusqu'à 5/6 soit une perte de seulement 10 minutes par heure.

Il est ainsi possible de réduire le personnel proportionnellement au trafic pendant la journée entière. Dans la pratique manuelle ordinaire on a trouvé que la moyenne de communications données par une opératrice par jour est d'environ 75 % de ce qu'elle a à répondre pendant les heures actives de la journée. Avec le distributeur automatique de trafic, aucune opératrice n'a à surveiller plus d'une position car lorsque le personnel est diminué les posi-

du Poisson frais un jour par semaine

Prenez un abonnement mensuel ou trimestriel, ou faites un essai d'un ou plusieurs envois en vous adressant à

Rosa THOREL

marée

BOULOGNE-s/-MER

et vous recevrez, le jour que vous aurez choisi, un colis-postal de poissons, franco en gare.

0,25 en plus par colis pour la réception à domicile.

SÉRIE A POISSONS ORDINAIRES

Rougets, Petites Dorades, Dorades grises, Moruettes, Carrelets, Cabillauds, Carlingues, Roussettes, Vives, Anguilles, Merluques, Merlans, etc.

1 kilo net. . .	Fr. :	1 60
1.500 — . . .	—	2 "
2 kil. — . . .	—	2 50
2 500 — . . .	—	3 "
3 kil. — . . .	—	3 50
4 kil. — . . .	—	4 50
6 kil. — . . .	—	8 "

SÉRIE B POISSONS DEMI-FINS

Merlans brillants, Maquereaux, Belles Dorades, Rougets rouges, Mulets roses, Saumon blanc, Grondins, Congres, Solettes, Limandes, Limandes-Soles, Jeandoré, Filets de Raie, etc., etc.

1 kilo net. . .	Fr. :	2 25
1.500 — . . .	—	2 75
2 kil. — . . .	—	3 70
2 500 — . . .	—	4 25
3 kil. — . . .	—	5 70
4 kil. — . . .	—	7 "
5 kil. — . . .	—	8 25

SÉRIE C POISSONS FINS

Soles, Mulets roses, Barbus, Filets de Raies, Mulets gris, Grosses Dorades, Merlans brillants, Turbot, Filets de Thon, Filets de Jeandoré, Petite Langouste, Homard, Bar, etc., etc.

1 kilo net. . .	Fr. :	4 50
2 — . . .	—	8 "

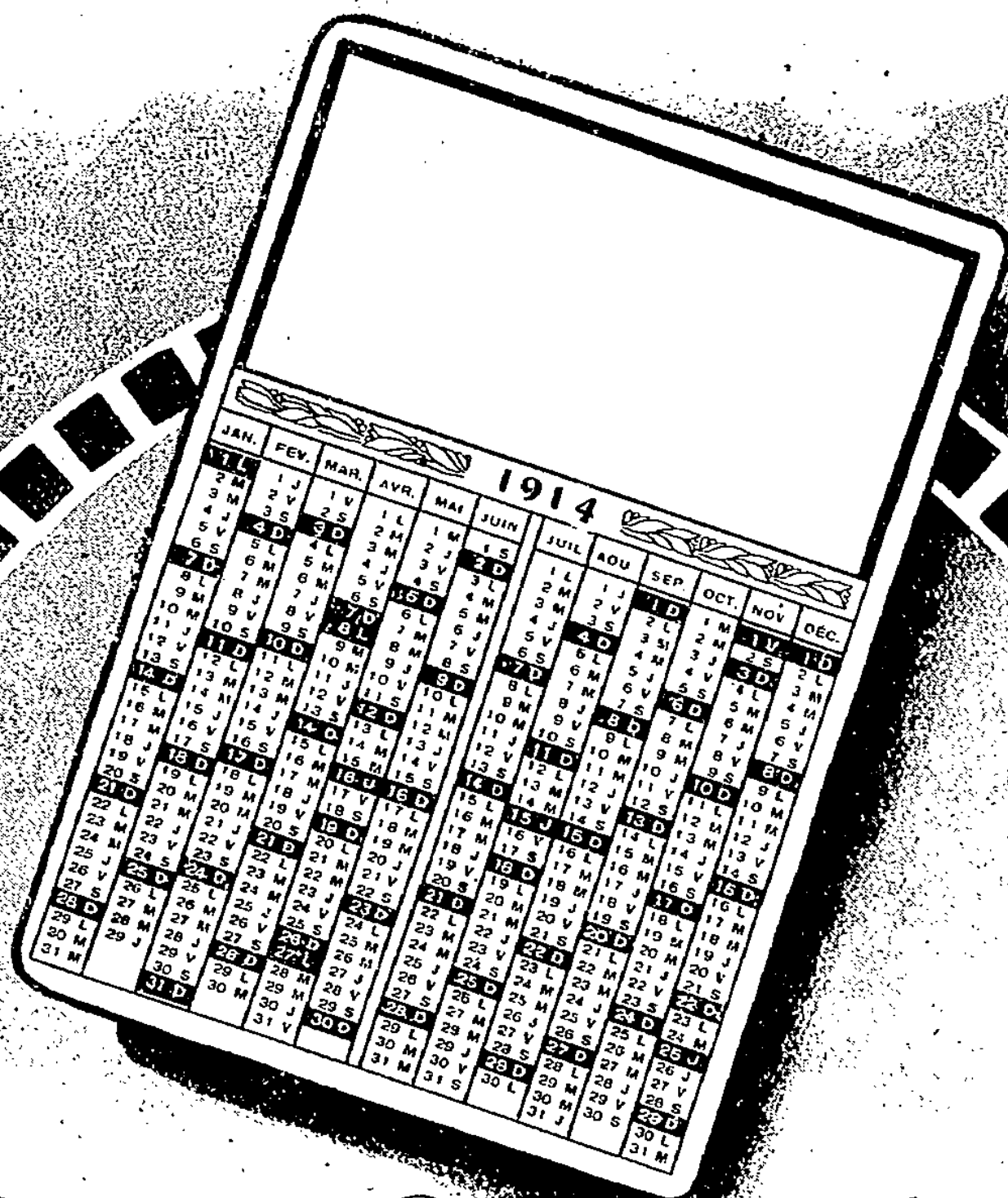
Les envois sont ordinairement composés d'un poisson à bouillir et d'un poisson à frire variés chaque semaine, autant que la pêche le permet.

On peut demander la suppression des poissons qui ne conviennent pas et les remplacer par des espèces de même valeur.

Bien indiquer la série désirée et le jour fixé pour la réception des colis.

Les abonnements sont payables tous les mois, après réception de la facture. Les demandes de colis doivent être accompagnées de leur montant. Prière de ne pas régler en timbres-poste.

DEMANDEZ notre prix-courant contenant des conditions avantageuses par abonnement collectif, ainsi que les commandes spéciales pour diners.



Quelle meilleure publicité que
votre nom classé dans le portefeuille
de chacun et relu forcément chaque
jour de l'année?

CARTE-CALENDRIER

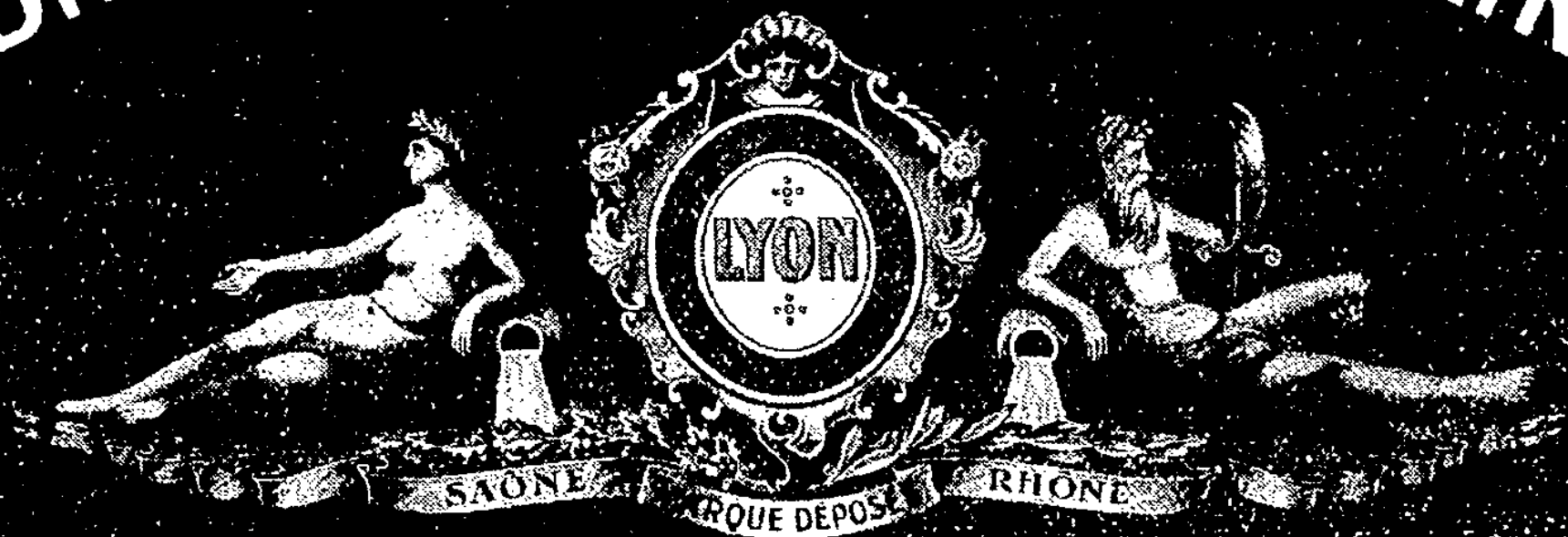
Forme nouvelle très originale et pratique

Tarif par $\frac{10.000}{8}$ $\frac{25.000}{7}$ $\frac{50.000}{6}$ $\frac{100.000}{5}$ le mille

(lithé A. Waton)

Demandez-nous de suite un spécimen

FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES
SUPÉRIEURES



HARTAUT-GHIGLIONE

Vermicellerie
la plus ancienne de France

FONDÉE EN 1804

les pâtes les plus longues à cuire sont les meilleures

Recht & Weyher

FAITES TEINDRE VOS VIEILLES ROBES
AUX COULEURS A LA MODE
par la **TEINTURERIE
HÉNAULT-MOREL**
à ALENÇON (Orne)

NETTOYAGE À SEC de tout ce qui concerne
L'HABILLEMENT & L'AMEUBLEMENT

Cliche G. Weyher

COURROIE "BALATA DICK"

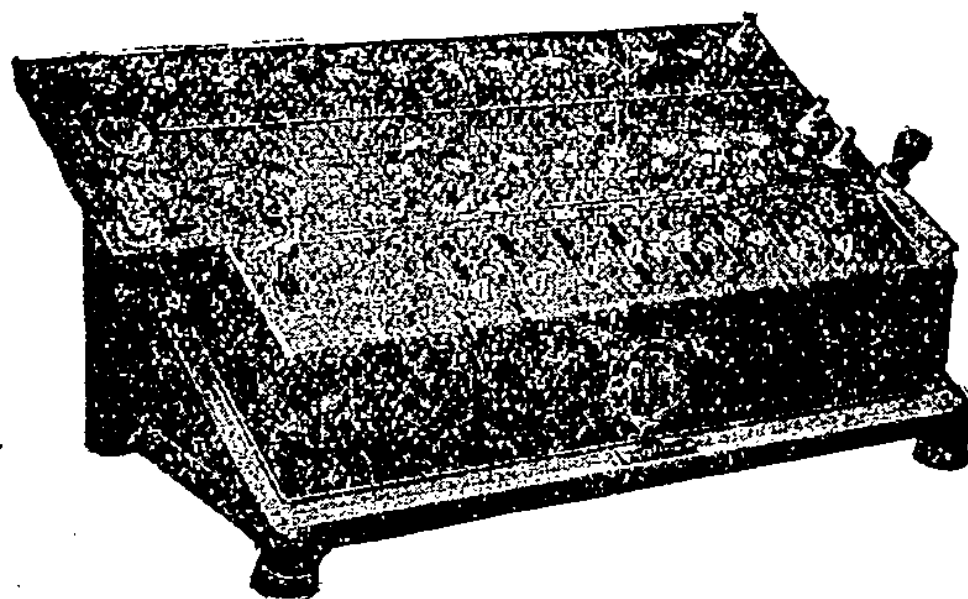
**S^{te} des Etablissements
WANNER**

67, Avenue de la République
PARIS

PLUS d'IMBERBES! PLUS de CHAUVES!
L'EXTRAIT CAPILLAIRE VÉGÉTAL fait
pousser la barbe et les moustaches magnifiques,
même à 15 ans; il fait repousser cheveux, cils et
sourcils. Succès assuré. Vierge renommée universelle.
60,000 attestations. Grand flacon, 3 fr.; flacon, 1.75;
flacon essai, 0.75. Envoi franco contre timbres ou mandat.
Léon POUSADE, chimiste, FIGEAC (Lot). Notice gratuite.

LEUFROT

**CALCULER
DEVIENT UN PLAISIR
AVEC LA
TIM-UNITAS**



Démonstration gratis partout
Demandez le Catalogue B

Marc DELÉAMONT
44, Rue Rodier, PARIS

Agences: Lyon, Roubaix, Epinal, Bordeaux

Où l'on peut téléphoner à PARIS

Le but de l'Imprimerie A.WATON en publiant cette carte est d'offrir aux Lecteurs du Bulletin un document intéressant. Elle se permet de leur rappeler qu'elle fait en

**LITHOGRAPHIE
TYPOGRAPHIE
CARTONNAGES**

des Créations modernes pour la présentation de tous produits et la publicité sous toutes ses formes

Oltre les Cabines Téléphoniques publiques, cette carte porte le Tracé des Chemins de Fer, Métro, l'Indication des Monuments, Jardins, Musées, Spectacles, etc.



Imprimerie A.WATON St-Etienne - Téléphone, 541

Tous droits de reproduction réservés pour le numérotage inédit des lignes du Métro

E. Fonné, dess.-géographe, Paris

X

Question
posée

Réponse
résumée

Quel découvert puis-je faire à X... ?

Faut-il continuer le crédit à Y... ?

Comment arriver à faire payer Z... ?

Nous vous recommandons la modération.

Non, la situation est tendue, il y a des retours.

En agissant de suite notre Service de Contentieux est à votre disposition pour cela.

*Pour vous
Sortir d'embarras
Adressez-vous
au*

*Pour la bonne
marche à suivre
Adressez-vous
au*

Contentieux Lyonnais

Maison française de Renseignements Commerciaux - Fondée en 1879

LYON & 36, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 36 & LYON

Relations directes dans le Monde entier & Références et Tarifs à disposition

(Voir Didot-Bottin, Paris II, Guide international de l'Acheteur, page 1.107)

Cliche A. Waton

LA PLUS GRANDE SPÉCIALITÉ
d'Arbres Fruitiers formés et de pépinière

CULTURE GÉNÉRALE DES VÉGÉTAUX
DE PLEIN AIR

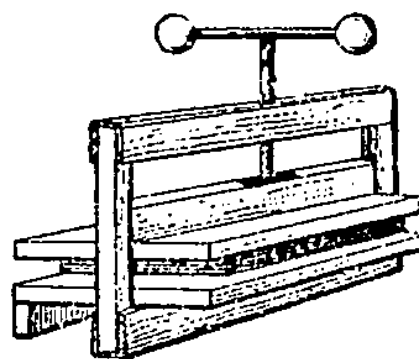
GEORGES & FILS

Grandes Pépinières de VITRY (Seine)

Catalogue Général de 100 pages, franco sur demande
NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Pour
toute publicité
dans ce Bulletin,
s'adresser à MM. A. WATON,
imprimeurs à St-Etienne

....



LA "R. M."

AMATEURS

vous pouvez tout relier
vous-mêmes

LIVRES — BULLETINS
JOURNAUX, etc., avec la
RELIEUSE MÈREDIEU

Travail facile
à la portée des Dames

Notice franco : S. MÈREDIEU, Angoulême

NICE est le pays qui produit les
meilleures Huiles d'Olive
du monde entier.

Pour permettre la comparaison, j'expédie
au prix de revient (une fois seulement) :

	5 litres	10 litres
Superfine extra.	11 »	21 »
Vierge, idéale.	12 50	24 »

garanties absolument pures. Franco port et
emballage à domicile.

Envoi des Prix-Courants sur demande
A. JOUBERT, 6, r. Hôtel des Postes, NICE

Débarrassez-vous radicalement de vos Cors

La vie est un véritable martyre pour ceux qui souffrent des pieds, et combien peu de gens n'ont pas un cor ou un durillon. Ceux qui sont affligés de ces incommodités apprécieront le fait de connaître enfin le coricide vraiment actif, préparé sérieusement et scientifiquement, qui puisse les soulager de ce qui est pour beaucoup presque une infirmité.

Les résultats obtenus jusqu'ici ont été dérisoires et il faut se mettre en garde contre les mélanges à base d'acide qui peuvent provoquer de dangereuses complications. Les pieds ont besoin d'être soignés comme les mains ou le visage. On les néglige généralement trop. Cela tient à ce que l'on n'a eu jusqu'ici que des produits inférieurs ou inefficaces.

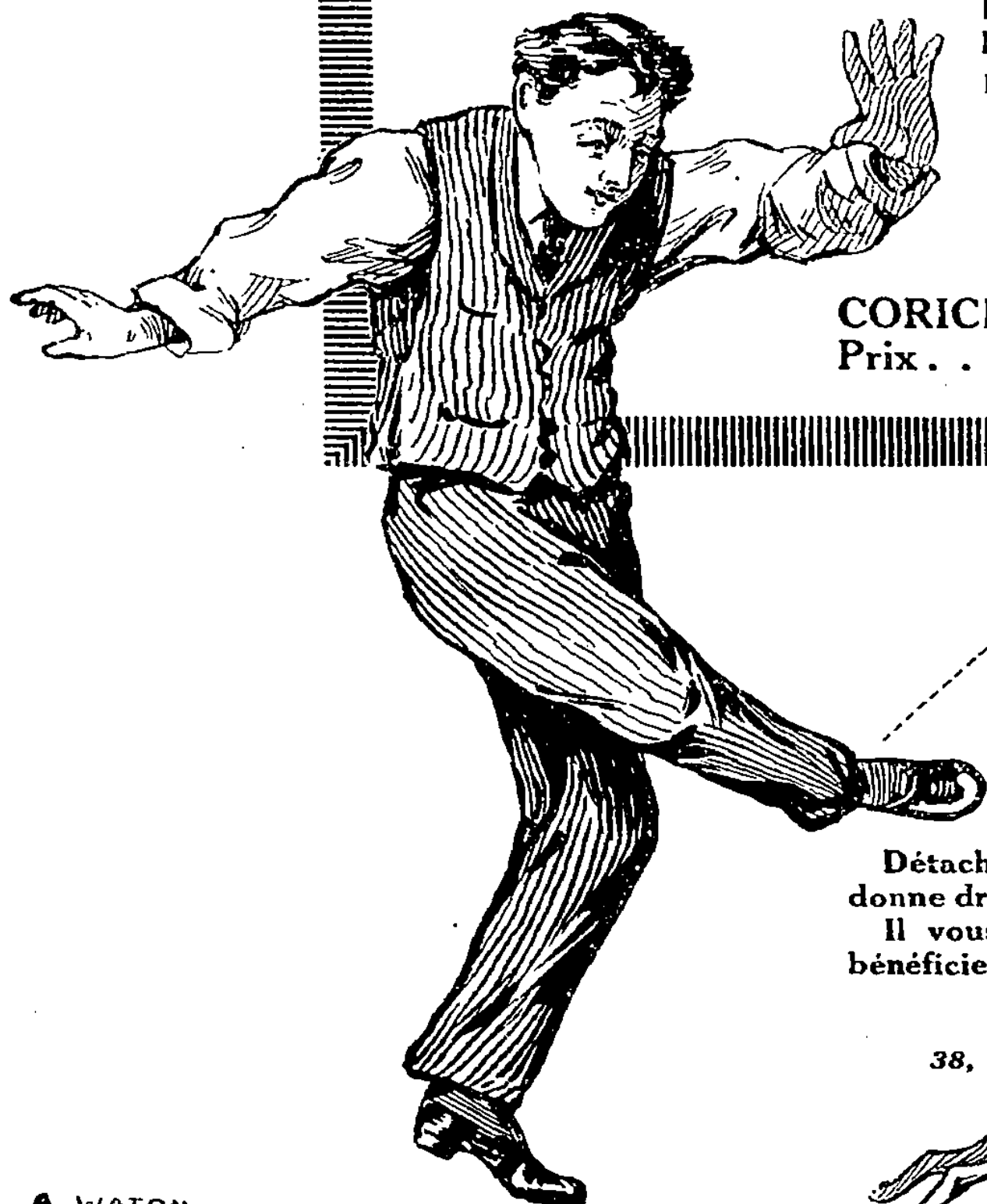
CORICIDE SCOTT

Le Coricide Américain de Scott, marque "Le Lièvre", est véritablement efficace, et les douleurs aiguës disparaissent dès son application. Il ne fait pas seulement disparaître l'épaississement épidermique, il agit surtout, quand il est bien appliqué, sur la racine du cor, partie active du cor qu'il faut détruire, sous peine de se voir sujet aux mêmes souffrances peu de temps après.

Remboursement en cas d'Insuccès

Les propriétaires de ce Coricide ont une telle confiance en leur produit, qu'ils s'engagent à en rembourser le prix d'achat en cas d'insuccès; une simple lettre donnant une adresse permanente demandant le remboursement est suffisante pour obtenir le retour de l'argent représentant le prix d'achat de l'enveloppe utilisée.

CORICIDE SCOTT
Prix 1 fr.



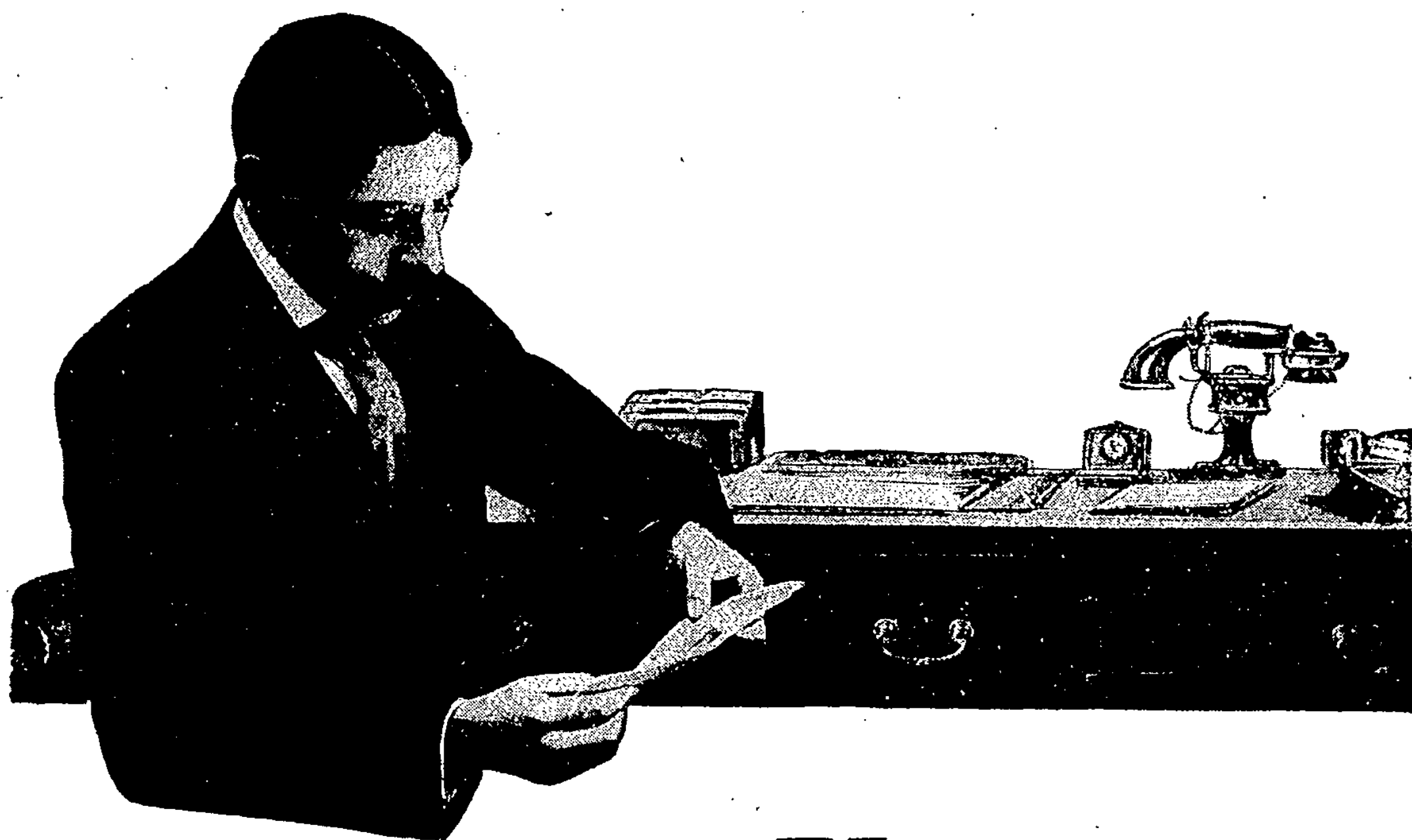
DÉCOUPEZ ET SIGNEZ
MM. SCOTT & C^{ie}, 38, Rue du Mont-Thabor, PARIS
Veuillez m'envoyer un Coricide Scott. Il est entendu que si le produit ne me donne pas satisfaction vous vous engagez à m'en rembourser le prix sur simple lettre annonçant l'insuccès.
Nom
Adresse (domicile ou gare)
Ci-joint (mandat ou bon de poste) de
Adresser tous les mandats au nom de MM. Scott & C^{ie}.
Signature :

Détachez le coupon ci-dessus qui vous donne droit au remboursement.
Il vous faut utiliser ce coupon pour bénéficier de cet avantage.

SCOTT & C^{ie}
38, Rue du Mont-Thabor, PARIS



MARQUE "LE LIÈVRE"



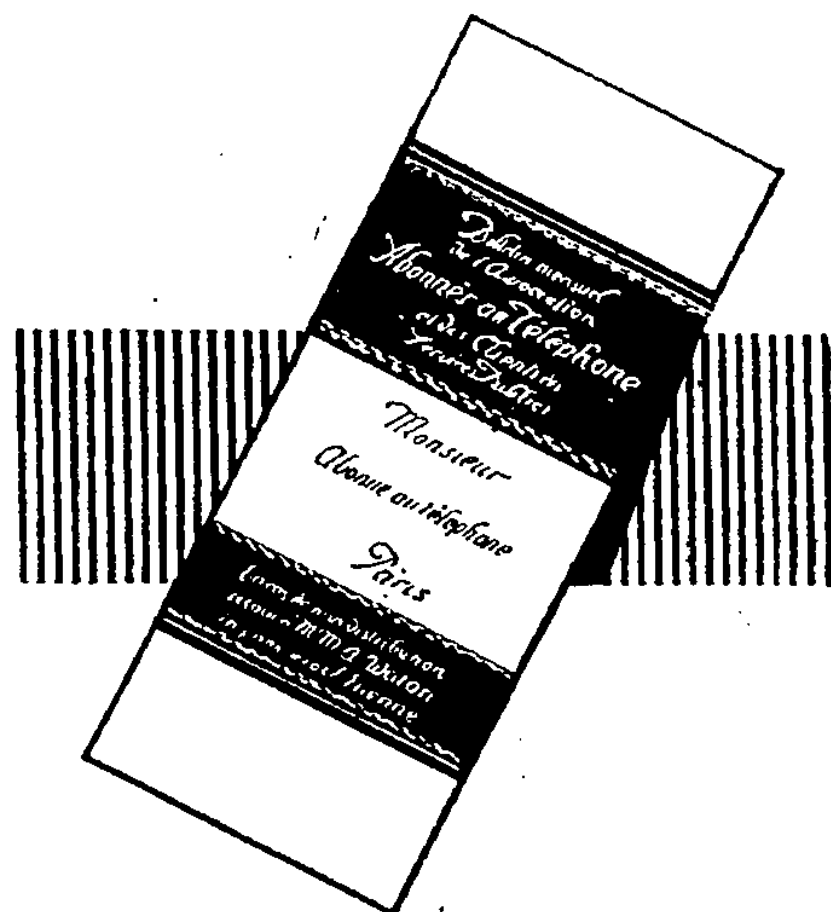
Ils sont **200.000**

ceux à qui vous pouvez vous adresser par l'intermédiaire du Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone. Avec ce Bulletin, votre publicité ira directement à des gens dont vous pouvez connaître le nom et l'adresse en consultant l'Annuaire.

Ces 200.000 lecteurs sont : le médecin, l'avocat, le commerçant, le banquier, le rentier aussi bien que l'homme dans les affaires; c'est vous comme c'est votre voisin, ce sont tous ceux qui téléphonent.

Si vous avez un objet ou un produit capable de les intéresser, il vous faut le leur dire dans les pages de ce Bulletin, car il constitue un puissant organe de diffusion s'adressant à une clientèle dont les goûts et les besoins sont bien déterminés.

Demandez de suite les conditions de souscription à la publicité à MM. A. WATON, Imprimeurs, à Saint-Etienne.



tions vacantes sont rendues occupées, ce qui restreint le trafic aux seules positions devant lesquelles se trouvent les opératrices et ainsi le nombre de positions en travail peut être en proportion directe avec le trafic total.

On a trouvé que le nombre de positions utilisées pendant les heures de trafic intense peut être réduit par cette manière à 62 %. Il est évident qu'on réalisera une économie correspondante sur le prix initial de section de multiple, de jacks, de câbles et d'équipement d'opératrices. Puisque tous les appels viennent aux opératrices sur une corde il n'est plus besoin de relais, les jacks individuels sont supprimés, le répartiteur individuel devient par conséquent inutile. Les câbles viennent directement du répartiteur général au multiple. Toutes ces suppressions réduisent considérablement le prix d'un meuble manuel dans une nouvelle installation.

La qualité du service est souvent jugée par la rapidité avec laquelle les opératrices répondent aux appels et celle avec laquelle les disconnexions sont faites. Le distributeur de trafic est dans les deux cas une grande amélioration car l'opératrice ne couvrant jamais qu'une seule position peut répondre rapidement aux appels et donner promptement les communications à toute heure de la journée. Le service est plus uniforme pour tous les abonnés puisque une ligne n'est pas réservée à l'attention d'une opératrice en particulier. Il n'y a ainsi aucune chance de partialité puisque l'opératrice ne connaît pas la ligne qui appelle.

Un distributeur de trafic va être prochainement installé dans un bureau de Londres. Le Post Office Britannique estime que l'utilisation de ce dispositif automatique a pour but :

a) De répartir le trafic sur les positions d'opératrices ;

b) D'améliorer le service sur les lignes de conversations ;

c) De répartir les appels des téléphonistes de départ sur les positions d'arrivée ; dans le cas d'un grand nombre de lignes les lampes et jacks individuels sont ainsi remplacés par un groupe de 10 à 20 lignes d'usage commun relié à l'appareil distributeur d'appel. Chaque opératrice ne reçoit qu'un appel à la fois. Pendant qu'elle y répond tout le reste du trafic est renvoyé sur les autres positions. Ainsi le nombre des opératrices est proportionné à chaque instant à l'intensité du trafic et chacune peut donner son rendement maximum, de plus l'abonné trouve toujours une opératrice libre pour lui répondre. Il est nécessaire que les dérangements des lignes d'abonnés soient immédiatement reconnues et que celles-ci soient éliminées de l'appareil distributeur et renvoyées sur des tables d'observation.

L'Association des Abonnés au Téléphone réclame l'abaissement du Tarif Téléphonique. Tous les Abonnés ont intérêt à y adhérer.

COMMUNIQUÉS

Les P. T. T. inventent

Dernièrement, un employé du bureau Paris-Bourse a imaginé un ingénieux appareil, qui assure le dépouillement des pneumatiques dans leur ordre d'arrivée. Les enveloppes étaient, jusqu'à présent, déposées sans ordre sur une tablette ; dorénavant, elles seront, au préalable, centralisées dans une boîte qui, à l'aide d'un double plan incliné, amènera dans leur ordre les plis à écosser. Avec ce système, on évite, paraît-il, tout retard dans la distribution.

D'autre part, un simple facteur d'Oran a inventé une très curieuse machine à timbrer. Le manipulant, assis comme devant une machine à coudre, actionne, à l'aide du pied, le mécanisme d'impression. Il a donc les deux mains libres pour arranger et présenter les correspondances ; la disposition est telle que le timbrage se fait à volonté à n'importe quel endroit de l'enveloppe ; les lettres tombent ensuite automatiquement dans un panier *ad hoc*.

Il ne reste plus qu'à trouver une machine n'égarant pas plus d'une carte postale sur trois.

Le Téléphone et la Police

Le nouveau réseau téléphonique public de la préfecture de police est mis en service. Tous les anciens numéros d'appel sont supprimés. Pour obtenir un service quelconque de la préfecture de police, de la police municipale et de tous les bureaux situés boulevard du Palais et caserne de la Cité, il faudra faire l'appel suivant : *Gobelins-Préfecture*, et aussitôt que le standard aura répondu, lui faire connaître le service ou la personne demandés.

Communications Interurbaines

Un grand nombre de plaintes nous étant parvenues au sujet de la modification apportée aux relevés de conversations interurbaines envoyés mensuellement aux abonnés, nous avons, à la date du 15 octobre, adressé une réclamation au Service de la Comptabilité Téléphonique.

L'Administration s'est émue des nombreuses protestations auxquelles a donné lieu la nouvelle réglementation des relevés 1392-64^{bis} et a décidé de maintenir en service les anciennes formules utilisées.

Nous informons nos lecteurs que le travail supplémentaire à prévoir pour remédier à cet essai malheureux sera de nature à entraîner certains retards dans l'établissement des relevés de comptes du mois courant.

L'ancien état de choses sera rétabli à partir du 1^{er} novembre.

Le Téléphone aux Etats Généraux du Tourisme

**" Le Téléphone et le Tourisme " par
le Docteur Delpout, de Saint-Chéron.**

Messieurs,

Le tourisme peut se diviser en deux classes : la grande et la petite. Dans la grande nous comprendrons, si vous le voulez bien, ceux qui font du tourisme en toutes saisons, pendant des semaines et des mois consécutifs et dans la petite, ceux qui, les plus nombreux et non les moins intéressants, ne peuvent faire du tourisme que le dimanche ou pendant la période des vacances. Pour les uns comme pour les autres, le téléphone est un instrument d'une utilité incomparable, car il permet, en cas d'accident, d'avoir un secours aussi rapide que possible, soit du médecin ou du pharmacien, ou bien encore du mécano ou du stockiste le plus proche; il permet, en outre, d'avertir la famille avec précaution, et dans d'autres circonstances d'arrêter un logis confortable avant d'arriver à l'étape, etc., etc. Mais, malheureusement, le téléphone est encore un objet de luxe en France et on ne le rencontre que dans des bureaux de poste d'une certaine importance. Presque toute la France est privée de communications postales, télégraphiques ou téléphoniques les dimanches et jours de fêtes. Il y aurait cependant un intérêt majeur pour les finances de l'Etat et pour l'agrément du touriste à ce que ce petit appareil fasse la conquête des petites communes de notre beau pays.

Or, cela peut se faire sans que l'Etat ait un centime à dépenser, mais il sera avant tout nécessaire que l'Etat modifie, simplifie et rende moins onéreuses les conditions exigées pour l'établissement du téléphone (*). Lisez-les avec attention. Les voici :

« Outre l'obligation d'avancer à l'Etat le montant des dépenses occasionnées par l'exécution des travaux techniques, la création d'un réseau ou d'une cabine est subordonnée aux conditions suivantes :

« a) La localité est dotée d'une recette des Postes (nous ne nous occuperons pas de cette catégorie, car les conditions sont très simples puisqu'elle possède un local, un gérant, etc.).

« b) La localité n'est pas dotée d'une recette des postes, les intéressés doivent :

« 1° Mettre *gratuitement* un local à la disposition de l'Administration pour tout le temps qu'elle juge convenable d'y maintenir le service téléphonique.

« 2° Faire exécuter à *leurs frais* les travaux d'appropriation nécessaires à l'installation du service.

« 3° Faire exécuter à *leurs frais* les réparations dont le local pourra avoir besoin par la suite.

« 4° Prendre à *leur charge* la fourniture et l'entretien du mobilier, l'éclairage, le nettoyage et le chauffage du bureau.

« 5° *Supporter les dépenses* occasionnées par la réinstallation ou la translation des fils et appareils, si le déplacement du bureau devenait nécessaire et notamment en cas de transfert du service téléphonique à la poste; ce transfert devenant obligatoire dans le cas de création d'une recette des postes dans la même localité.

« 6° Enfin, présenter un gérant avec un suppléant chargés de la manœuvre des appareils et capables d'assurer le service. Ce gérant *est directement rétribué par les intéressés.* »

D'après ce cahier des charges, il est manifeste que l'Etat, en laissant aux intéressés, en l'espèce les communes, la charge totale de l'installation et de l'entretien des cabines téléphoniques avec local spécial, gérant, etc., l'Etat, dis-je, rend à peu près impossible dans les petites communes l'installation de cet appareil. D'autant que les agents chargés de régler ces diverses conditions se montrent parfois extrêmement difficiles sur le choix des locaux.

Et, cependant, il y aurait un moyen fort simple de trancher la question au mieux des intérêts de tous. L'Etat a déjà dans toutes les communes un ou plusieurs représentants chargés d'écouler les produits de ses monopoles (tabac, allumettes, timbres, etc.), c'est le bureau de tabac. Tout titulaire ou gérant d'un bureau de tabac avant d'être agréé par l'Etat est l'objet d'une enquête concernant son honorabilité et sa solvabilité. De plus, le local où se débite le tabac est ouvert tous les jours, dimanches et fêtes. Quel inconvénient y aurait-il donc à ce qu'une cabine téléphonique soit adjointe à son comptoir? Que dis-je! Pourquoi ne transformerait-on pas dans chaque commune dépourvue de Recettes des postes, un ou plusieurs bureaux de tabac en recette auxiliaire des postes? Cette création essayée dans certaines grandes villes a donné de bons résultats. Pourquoi ne l'essayerait-on pas dans des villes de moindre importance et même dans les plus petites communes. Mais il faudrait auparavant que l'Etat ne s'affiche pas comme le plus rigoureux des propriétaires.

(*) Instruction n° 39 du 1^{er} octobre 1901.

Les conditions sus-énoncées sont excessives en ce sens que tout reste à la charge de la commune et que l'Etat encaisse les bénéfices.

N'y aurait-il pas moyen d'établir pour les municipalités rurales des conditions moins draconiennes que celles que je viens d'énumérer et de leur faire l'avance des fonds nécessaires à un taux d'intérêt minime. Point n'est besoin d'un local spacieux, peint au ripolin et ne sentant pas la pipe pour loger une cabine téléphonique. Simplifions un peu les choses et vous verrez immédiatement pulluler les cabines et les abonnés et vous aurez ainsi rendu un immense service au tourisme.

M. Chaumet, ancien sous-secrétaire d'Etat, nous disait dernièrement dans *Le Matin* que le pouvoir d'un ministre n'était pas grand'chose. Regrettons-le, et tâchons que M. Lebureau veuille bien prendre notre cause en considération. Nous lui en serons infiniment reconnaissants.

En échange des charges longuement décrites dans l'instruction que je viens de placer sous vos yeux, que donne l'Etat aux communes qui ont bien voulu s'y soumettre, l'Etat rembourse purement et simplement aux communes les frais d'installation technique de ses appareils et de son circuit et cela avec les ressources propres de la cabine, c'est-à-dire avec le produit des abonnements et des conversations.

Permettez-moi d'ajouter quelques chiffres.

La construction d'un poste régulier, à une distance supposée de 5 kilomètres d'un poste de jonction coûte :

Cabine.....	1.500 fr.
5 kilomètres de fil à 500 fr. le kilom.	2.500 »
TOTAL.....	4 000 fr.

dont il faut faire l'avance sans intérêt.

Cette avance est bien remboursable en dix ans, mais il y a néanmoins une perte de dix

annuités de 160 fr. Il faut ajouter la rétribution du gérant qui est variable.

Si l'on considère le bureau de tabac comme un abonné ordinaire à conversation taxée, le poste compte 3 kilomètres de fil à 200 francs, soit 600 fr. (les deux premiers kilomètres sont payés par l'Etat).

La dépense annuelle est :

	Abonnement	Entretien
1 ^{re} année.....	100 fr.	80 fr.
2 ^e —	80 »	80 »
3 ^e —	60 »	80 »
Années suivantes....	40 »	80 »

Pas de rétribution directe au buraliste, celui-ci a le droit de percevoir 0 fr. 10 de supplément par conversation, les conversations étant fixées à 3 minutes et au tarif ordinaire des conversations taxées.

Il n'y a donc pas de doute sur l'économie réelle du projet que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Je demande donc aux Etats Généraux du Tourisme de vouloir bien adopter le vœu suivant :

« Les Etats Généraux du Tourisme émettent le vœu que l'Etat revise en les simplifiant et en les rendant moins onéreuses pour les communes, les conditions imposées pour l'établissement du téléphone ;

« Que l'établissement du téléphone soit effectué au moins dans un bureau de tabac de chaque commune qui le demandera et que cette cabine ouverte au public tous les jours, dimanches et fêtes compris, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, soit reliée à un poste cantonal pouvant donner la communication avec tous les abonnés du réseau avec les tarifs ordinaires. Le bureau de tabac étant installé comme un poste d'abonné ordinaire au tarif de conversations taxées. »

D^r DELPEUT.

Le Paiement des Taxes Téléphoniques

Un de nos adhérents nous a posé récemment la question suivante : « Je suis abonné au téléphone en province et j'ai donc à payer 40 francs par an pour mon abonnement. Je possède de plus une sonnerie située dans une autre pièce pour laquelle j'ai à payer un supplément de 2 francs. Ma quittance trimestrielle se monte donc à 10 fr. 50. Comme cette somme dépasse 10 francs, j'ai à acquitter le droit de timbre de 0 fr. 25 établi par les lois du 8 juillet 1865 article 4 et du 23 août 1871 article 2. Mais si je paye les deux quittances séparément soit 10 francs et 50 centimes, je n'aurai pas à acquitter le droit de timbre. J'ai donc demandé au receveur de

bien vouloir me faire deux quittances, une de 10 francs et une de 50 centimes, celui-ci s'est absolument refusé à me donner satisfaction.

« Que dois-je faire ? »

Nous avons posé la question à l'Administration et nous pouvons confirmer officiellement aujourd'hui à notre adhérent ce que nous lui avons fait pressentir, à savoir que rien ne s'oppose à ce qu'il reçoive satisfaction. Avis donc à ceux de nos abonnés qui pourraient se trouver dans le même cas.

L'insuffisance de l'Interurbain a causé à l'Etat, depuis 10 ans, une perte journalière de 5.000 francs (près de 20 millions).

Avantages et Inconvénients de l'Automatique

Paris, le 8 Septembre 1913.

MESSIEURS,

Vu l'article un peu exagéré qui a paru dans le *Bulletin mensuel des Abonnés au Téléphone*, mois de juillet, concernant les grands inconvénients de l'automatique employé aux Galeries Lafayette, à Paris, je vous serais très obligé de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro, à la page des informations, l'article qui suit.

Je vous prierai de n'y voir aucune polémique personnelle, mais simplement le but de ne pas nuire à une industrie nouvelle, qui a été critiquée par trop vivement sans motifs sérieux.

Je vous remercie à l'avance et vous prie de croire à toute ma considération.

Gaston SERVANT,
Chef monteur téléphoniste aux Galeries
Lafayette, 137-59,
11, rue de l'Etoile, Paris.

Tout nouveau a du bon et du mauvais, soit, mais, dans l'occurrence, il est regrettable de constater qu'un ingénieur français, au courant des questions téléphoniques, critique vivement une invention nouvelle dont il fut, il y a deux ans, le chaud partisan, sourd à toutes les objections qu'on lui présenta.

Je ne discuterai pas la question de priorité de communication, l'automatique, par sa constitution, créant un niveau égal pour tous, ceci est connu depuis longtemps.

Quant à la question du répertoire, la perte de temps qui résulte des recherches à y faire est d'autant moindre que le répertoire est mieux établi.

Avec un appareil manuel, si une téléphoniste, quelle que soit sa bonne volonté, met, comme cela existe souvent dans les industries à grand trafic, un minimum de trente secondes à répondre à votre appel (quand ce n'est pas deux minutes), pour vous dire ensuite au bout de trente nouvelles secondes : *l'abonné que vous demandez n'est pas libre*, la perte de temps du répertoire est largement compensée par la vitesse de l'automatique qui, depuis le début de la manœuvre servant à composer le numéro, met sept secondes pour sonner chez un abonné et cinq secondes pour vous donner le signal de l'occupation, si l'abonné que vous demandez n'est pas libre.

D'autre part, la mémoire vient également en aide, car il est certain que l'on a surtout besoin du répertoire dans les débuts de l'installation et que l'on arrive très vite à se rappeler le numéro des postes dont on se sert le plus souvent (absolument comme dans le réseau).

Quant à ne pouvoir causer de la journée à un abonné, cela serait la conséquence d'un service échangeant un nombre considérable de communications ; on y remédie très facilement par le dédoublement des postes.

Je signalerai à ce propos une application nouvelle de l'automatique : il suffit de donner un seul numéro à un abonné, tout en pouvant lui mettre 2, 3, 4 postes si cela est nécessaire ; le connecteur, dont la description a été faite dans des précédents articles, trouvant le premier poste occupé passe automatiquement sur celui des autres qui est libre ; pour cela, il suffit de faire un seul numéro !

Comme chaud partisan du système automatique, je n'ai pas voulu laisser subsister dans l'esprit des nombreux lecteurs du journal l'impression causée par des inconvénients qui, somme toute, n'en sont pas.

La meilleure réponse est d'ailleurs le succès toujours croissant que rencontre ce nouveau système parmi les grandes industries soucieuses de la rapidité et de la discrétion de leurs communications. Les Galeries Lafayette sont sur le point d'augmenter leur installation automatique.

LES GAÏTÉS DU TÉLÉPHONE

Avant de narrer l'histoire garantissons-en rigoureusement l'authenticité. Elle eut pour acteurs un homme de lettres, M. D... le docteur X. B... et... un constructeur anonyme.

Le premier nommé, dont la femme avait été prise d'un étourdissement subit, mardi dernier, téléphona — soyons précis — à son docteur M. X. B..., pour lui demander conseil.

La conversation s'engagea.

M. D... — Docteur, ma femme se plaint de douleurs générales et d'une souffrance aiguë dans le côté gauche. Que faut-il faire ?

Le Docteur X. B... — Mettez-lui des compresses chaudes ; après quoi...

Ici, une friture téléphonique, et M. D... écoute, ahuri, cette déclaration émanant évidemment d'un constructeur de chaudières.

Le lâche anonyme. — Laissez-la refroidir pendant vingt-quatre heures, puis, à coups de marteau, frappez-la vigoureusement pour détacher la crasse. Prenez une lance d'arrosage à forte pression et lavez-la à fond...

Et il y a des gens pour dire du mal du téléphone !

Adressez vos réclamations au siège de l'Association : 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS.

INFORMATIONS

Tableaux d'Avancement

M. Alfred Massé, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, a réuni les Directeurs des Postes et des Télégraphes d'un certain nombre de départements. C'est la continuation d'une mesure qui tend à assurer une unité de vues plus complète dans l'organisation des services, en permettant aux directeurs des départements limitrophes, d'examiner et de discuter les affaires d'ordre postal, télégraphique et téléphonique qui les intéressent en commun.

Au cours de cette réunion, il a été question notamment de l'amélioration des locaux dans lesquels fonctionnent certains services et de dispositions à prendre pour accélérer la construction des réseaux téléphoniques.

D'autre part, M. le Ministre a tenu à préciser les conditions dans lesquelles, d'après lui, doivent être établis les tableaux d'avancement de grade et de classe. Il a donné à ce sujet les instructions suivantes :

« J'estime que, tandis que l'avancement de classe doit dépendre surtout de la manière dont les agents remplissent les fonctions qui leur sont *actuellement* confiées, l'avancement de grade dépend des qualités de travail, d'activité, d'intelligence de l'agent, de ses aptitudes professionnelles, de sa valeur administrative.

« L'ancienneté des services ne constitue pas un droit à l'avancement de grade. C'est un élément de classement; rien de plus. Il doit jouer lorsqu'il y a égalité de valeur administrative et générale entre deux candidats et il ne peut créer, au profit du plus ancien, que le seul bénéfice de la priorité.

« C'est au chef de service qu'incombe la charge de faire connaître à l'administration si un agent est apte à bien remplir l'emploi qu'il sollicite. L'appréciation motivée du chef de service est, vous le savez, à la base même des travaux de commissions de classement. Ces travaux seraient stériles si la base était viciée, car les Commissions ne pouvant connaître les postulants que par leurs dossiers, sont nécessairement amenées à procéder au classement des candidats dès lors qu'ils sont déclarés aptes par les directeurs départementaux.

« Je ne me dissimule pas l'importance du rôle qui vous est ainsi dévolu. Mais c'est une question de devoir et de conscience. Question de devoir vis-à-vis de l'Administration qui entend réserver les grades aux meilleurs et aux plus dignes, et qui a besoin pour cela d'opérer une sélection de plus en plus étroite au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie. Question de conscience envers le personnel

qu'il faut encourager dans le travail et dans l'effort en le récompensant suivant son mérite.

« De toutes vos obligations professionnelles, celle-ci est donc la plus importante en ce qu'elle engage votre responsabilité personnelle, le bien du service, la situation d'avenir de vos subordonnés.

« Quand vous aurez justement pesé le pour et le contre de chaque candidature et que vous aurez pris une détermination, vous devez être prêts à justifier votre jugement sur chacune d'elles. Le personnel s'inclinera, sans aucun doute, devant les raisons par vous invoquées, et il vous saura gré d'avoir su désigner pour des fonctions de direction et de surveillance, ceux-là seuls qui sont aptes à les bien remplir. »

Améliorations Téléphoniques

Un décret affecte au service des téléphones un immeuble domanial d'une superficie de 530 mètres 53, construit en façade, rue de Madrid, à Paris.

On va concentrer dans cet immeuble sur un meuble unique les circuits assurant les relations téléphoniques entre Paris et les localités de la banlieue immédiate, rendues actuellement très difficiles par suite de la dispersion des circuits dans les différents bureaux de la périphérie.

Un autre décret affecte au service des téléphones un terrain domanial d'une superficie de 930 mètres, situé boulevard Raspail, Nos 60 et 62, à Paris, provenant de l'ancien hôtel des conseils de guerre.

L'extension du réseau téléphonique de Paris (rive gauche) nécessite la création d'un bureau central téléphonique destiné à décharger les circonscriptions actuelles et qui sera installé sur ce terrain.

Le Téléphone à la Campagne

L'Administration des téléphones a décidé que dans des communes dont le bureau est fermé le dimanche et les jours fériés, un abonné pourra être, sur sa demande, relié, ce jour-là, au bureau à service complet le plus voisin, pour assurer la communication de sa commune avec l'extérieur.

Les abonnés qui voudront bien mettre ainsi leur poste à la disposition du public, seront autorisés à percevoir, indépendamment de la taxe normale, une surtaxe qui ne doit pas être supérieure à quinze centimes par communication.

Téléphone et P. T. T.

L'enquête supplémentaire ordonnée par le Ministre du Commerce et des P. T. T., et qui se poursuit activement, a déjà donné d'importants résultats. Des principaux marchés avec lesquels sont le plus fréquemment en rapports téléphoniques les commerçants qui ont déposé une plainte en justice contre le ou les auteurs des agissements dont ils ont été victimes, l'administration a fait venir les feuilles sur lesquelles les demoiselles du téléphone inscrivent les communications qu'on leur demande. La collation de ces pièces avec les feuilles de l'interurbain de Paris a, dit la *Liberté*, fait ressortir un préjudice de 60, 80, 100 et parfois 150 communications par jour au détriment de l'exploitation téléphonique. Dans quelques villes importantes au point de vue du commerce des grains, comme le Havre, Nantes, Rouen, Lille, etc., certains jours de marché le préjudice causé à l'administration des Téléphones a dépassé 150 francs. Ce collationnement, qui exige encore quelques jours car il porte sur plusieurs années pourrait amener des inculpations nouvelles.

Poste Restante

M. Alfred Massé, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, vient de décider que les objets de correspondance (lettres, imprimés, etc.), adressés poste restante ou dans les cafés, hôtels, etc., ne seront conservés dorénavant que jusqu'à la fin de la quinzaine qui suit celle de leur arrivée.

Cette réduction de délai aura pour résultat de désencombrer les casiers des bureaux de nombreux objets qui ne sont jamais réclamés et, par suite, de faciliter l'exécution du service de la poste restante.

D'autre part, les expéditeurs seront renseignés plus tôt sur le sort de leurs envois puisque tous les objets revêtus d'une griffe, imprimés ou manuscrits, leur seront renvoyés directement après l'expiration des délais de garde.

Ministère des Affaires Etrangères

Le Président de la République française,
Sur la proposition du Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes
et du Ministre des finances,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le Sénat et la Chambre des députés ayant approuvé l'arrangement conclu à Paris, le 5 février 1912, entre la France et la Grande-Bretagne, pour régler le service de la correspondance téléphonique entre les deux pays, ledit arrangement dont la teneur suit est approuvé et recevra sa pleine et entière exécution.

ARRANGEMENT RÉGLANT LE SERVICE DE LA
CORRESPONDANCE ENTRE LA FRANCE
ET LA GRANDE-BRETAGNE

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. M. britannique, désirant abroger la convention réglant le service téléphonique entre la France et la Grande-Bretagne, signée à Paris le 29 juillet 1902, et conclure un nouvel arrangement à ce sujet.

Les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, sont convenus des dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER. — La correspondance téléphonique entre la France et la Grande-Bretagne est assurée au moyen de câbles sous-marins et de fils conducteurs terrestres dont le diamètre, la conductibilité et l'isolement sont en rapport avec les conditions dans lesquelles le service doit s'effectuer. Le nombre des conducteurs sera augmenté, d'un commun accord entre les deux administrations, selon les besoins du service.

Les fils sont protégés, dans la plus large mesure possible, contre les influences nuisibles et, notamment, contre celles qui peuvent résulter du voisinage de courants d'énergie électrique.

Chacune des administrations intéressées fait exécuter à ses frais, sur son propre territoire, les travaux d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques.

Les communications téléphoniques peuvent être originaires ou à destination des postes publics et des postes d'abonnés.

ART. 2. — A moins de décision contraire, prise d'un commun accord par les administrations respectives, les circuits spécialement constitués en vue de la correspondance téléphonique sont exclusivement affectés à ce service.

ART. 3. — L'unité admise, tant pour la perception des taxes que pour la durée des communications, est la conversation de trois minutes.

ART. 4. — Les communications d'Etat jouissent de la priorité attribuée aux télégrammes d'Etat par l'article 5 de la convention internationale de Saint-Petersbourg du 10-22 juillet 1875.

La durée des communications d'Etat n'est pas limitée.

ART. 5. — La taxe est acquittée par la personne qui demande la communication. Elle est formée du total des taxes élémentaires fixées comme il suit, par conversations de trois minutes.

En France :

A 2,50 pour les communications originaires ou à destination des centres téléphoniques des départements désignés ci-après :

Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Meuse, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne (première zone).

A 5 fr. pour les communications originaires ou à destination des centres téléphoniques des départements désignés ci-après :

Ain, Allier, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Creuse, Doubs, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Loire, Loire-Inférieure, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Manche, Marne (Haute-), Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône (Haute-) et territoire de Belfort, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Savoie (Haute-), Sèvres (Deux-), Vendée, Vienne, Vienne (Haute-), Vosges (deuxième zone).

A 7,50 pour les communications originaires ou à destination des centres téléphoniques des départements désignés ci-après :

Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Corrèze, Dordogne, Drôme, Gard, Garonne (Haute-), Gers, Gironde, Garonne, Lozère, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse (troisième zone).

En Grande-Bretagne :

A 2,50 pour les communications originaires ou à destination des centres téléphoniques des comtés désignés ci-après :

Bedford, Berkshire, Buckingham, Cambridge, Dorset, Essex, Gloucester, Hampshire, Hertford, Huntingdon, Kent, Leicester, Lincoln, London, Middlesex, Norfolk, Northampton, Nottingham, Oxford, Rutland, Somerset, Suffolk, Surrey, Sussex, Warwick, Wiltshire, Worcester (première zone).

A 5 fr. pour les communications originaires ou à destination des centres téléphoniques des comtés désignés ci-après :

Anglesey, Brecknock, Carnarvon, Cardigan, Carmathen, Chester, Cornwall, Cumberland, Denbigh, Derby, Devon, Durham, Flint, Glamorgan, Hereford, Lancaster, Merioneth, Montgomery, Monmouth, Northumberland, Pembroke, Radnor, Salop, Stafford, Westmorland, York (deuxième zone).

A 7,50 pour les communications originaires ou à destination des centres téléphoniques situés en Ecosse et en Irlande (troisième zone).

Ces taxes comprennent la quote-part de chacune des deux administrations, afférente au transit des câbles sous-marins.

Les administrations pourront, d'un commun accord, modifier les taxes élémentaires et les réduire pour les conversations échangées pendant les heures de nuit. Elles pourront également apporter, d'un commun accord, à la détermination des zones, les rectifications qui seraient rendues nécessaires par le développement du réseau téléphonique de chaque pays.

ART. 6. — Les Administrations déterminent, d'un commun accord, l'affectation de chacun des circuits par lesquels peuvent s'établir les relations internationales, les villes admises à

la correspondance et les heures entre lesquelles les relations sont autorisées.

ART. 7. — Après accord entre les Administrations, un régime d'abonnement de conversations à heures fixes, pendant la nuit, pourra être établi entre les deux pays.

ART. 8. — Après entente entre les Administrations, un service d'avis d'appel téléphonique pourra être organisé entre la France et la Grande-Bretagne.

Les Administrations fixeront, d'un commun accord, les taxes à appliquer aux avis d'appel téléphonique.

Une Idée de M. Massé

Au dernier Conseil des Ministres, M. Massé a fait part du projet qu'il avait, de créer un corps d'aviateurs convoyeurs destinés à porter les dépêches à Pauillac les jours de départ des transatlantiques pour l'Amérique du Sud.

Evidemment, évidemment, chacun a le droit d'avoir ses idées à soi, et M. Massé peut bien avoir les siennes. Peut-être, cependant, y aurait-il lieu, avant d'énoncer des projets aussi *en l'air* de faire quelques expériences.

Il est vrai que M. Massé a tant à faire, nous savons que cet été il a cumulé cinq ministères, qu'il n'a pas le temps de s'attarder aux expériences et qu'il va droit au but. Mais il y a tant de choses qui attendent depuis si longtemps, et qui réellement sont plus intéressantes que ce dernier projet. N'y aurait-il pas lieu de s'en occuper au plus tôt.

Nos lecteurs ont vu que ce premier envoi de correspondance avait parfaitement réussi. Mais qu'est-ce que cela prouve et en quoi ce fait isolé peut-il servir à améliorer nos relations postales ? En tout cas nous ne voyons pas bien ce qu'un lieutenant vient faire pour transporter le courrier ; nous avons eu déjà des soldats facteurs, allons-nous avoir maintenant des officiers ambulants ? Dans tout cela il ne faut chercher qu'un but, celui d'éblouir le public et de lui faire croire qu'on travaille à l'amélioration du service. Nous demandons qu'en haut lieu on fasse un peu moins de réclame facile, et un peu plus de travail utile, il y a autre chose de mieux à faire que chercher à jeter de la poudre aux yeux.



Souscrivez à l'Association des Abonnés au Téléphone

BULLETIN D'ADHÉSION PAGE 2

Découpez, signez et adressez

47, Rue des Mathurins, PARIS

ON RÉCLAME

Cette Rubrique est ouverte à toutes réclamations présentant un caractère d'intérêt général

Chinoiserie Téléphonique

Quimper et Concarneau, distants de 23 kilomètres, sont reliés par une route départementale. Il semblerait donc logique que la taxe de la conversation téléphonique entre les deux villes fût de 0,25, puisque la distance est inférieure à 25 kilomètres. Mais la taxe est de 0,40, parce que l'Administration des P. T. T. a trouvé bon de faire passer la ligne téléphonique par Rosporden, et le trajet est alors de 35 kilomètres (22 plus 13).

Mais ce n'est que le commencement. Demandez à Concarneau la communication avec Rosporden (ou *vice versa*), vous paierez également 0,40, bien que la distance ne soit que de 13 kilomètres, parce que la ligne passe par Quimper.

Remarquez, d'ailleurs, que Concarneau et Rosporden sont situés dans deux cantons limitrophes et pourraient, à ce titre, ne payer que 0,25.

Cette perception fantaisiste cause une perte sensible aux industriels, négociants et commerçants qui se trouvent, en outre, privés des messages téléphonés, réservés aux localités comprises dans un rayon de 25 kilomètres.

Nous signalons cette situation anormale à l'Administration des P. T. T.

Tour de Faveur

On nous écrit :

Monsieur le Président,

On aura encore longtemps présent à la mémoire les derniers incidents des Téléphones, indiscretions et tours de faveur. Il n'y a pas qu'à Paris que les tours de faveur existent. En province, Lille par exemple, on vous répond que les grands bureaux jouissent du droit de priorité sur les bureaux voisins qui en dépendent.

Ainsi, le bureau de la Madeleine doit passer par Lille pour obtenir des communications.

Il y a quelque temps, je devais téléphoner à Charleville, on me donne un délai d'attente assez long.

Pressé par un rendez-vous à Lille, je suis forcé de m'y rendre, et lorsque j'y suis arrivé, soit une demi-heure après, je demande mon client à Charleville, on me le donne presque instantanément. Rentré chez moi deux heures après ma première inscription, on me sonne pour me donner Charleville, dont je n'avais plus besoin.

Sur mon observation que j'avais communiqué de Lille, on m'a répondu que Lille avait la priorité sur la Madeleine pour les communications à grande distance.

Il me semble que les affaires des abonnés de la Madeleine, ou de tous autres bureaux secondaires, sont aussi intéressantes que celle des grands centres et que nous devrions avoir notre tour comme tous les autres.

Dans ces bureaux, on doit prévoir les demandes de faveur qui se produiront, car on répond par un cliché régulier : Béthune, trois heures ; Arras, deux heures.

Avec le nouveau régime, j'aurais dû payer demi-communication à la Madeleine pour une conversation que j'avais été obligé d'aller chercher au loin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Echos

Parti hier d'Issy sur monocoque Deperdussin, moteur Le Rhône, 80 HP, à 4 h. 35, Gilbert atterrissait à l'aérodrome de la Champagne à 5 h. 30, ayant parcouru les 160 kilomètres en 55 minutes et arrivant avant la communication téléphonique annonçant son départ de Paris.

Une nouvelle preuve de l'inutilité des téléphones tels qu'ils fonctionnent en France, hélas !!!

On voit d'ici les malheureux s'escrimant à Issy pour avoir la communication !

Le Coin du Rire

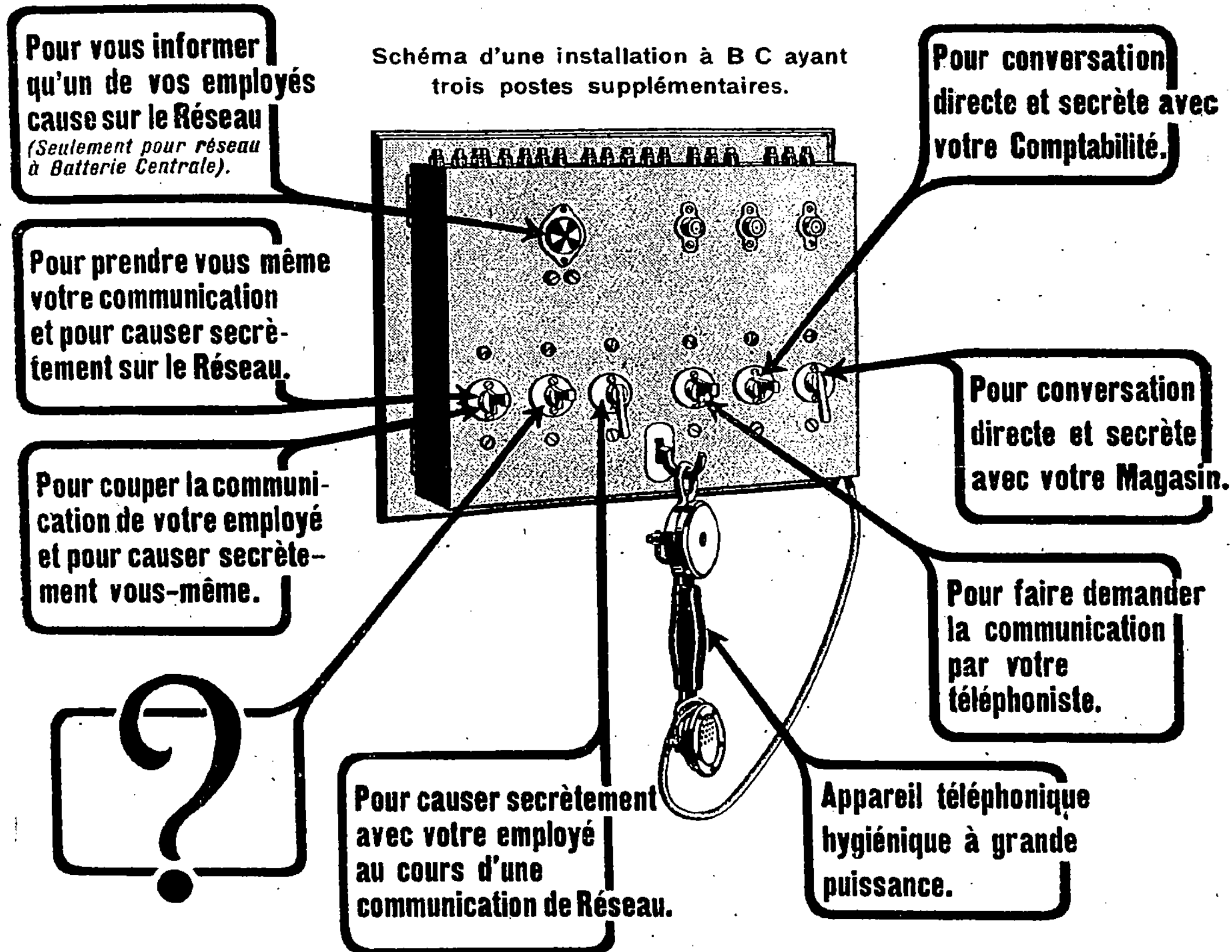
Dans un bureau de téléphone, il y avait une fois une jeune fille qui arrivait toujours en retard le matin. Chaque jour, le chef de bureau lui demandait d'être plus ponctuelle, mais elle continuait à être en retard à un tel point qu'il fut nécessaire d'employer une méthode désespérée. Un matin, le chef de bureau va la trouver à sa place, avec un petit paquet dans la main, et lui disant : « J'ai trouvé quelque chose qui, j'espère, vous obligera à arriver au bureau à l'heure. J'ai acheté ce petit réveille-matin pour vous ; promettez-moi que vous en ferez un bon usage. » La jeune fille promet et le soir même mit le réveil à l'heure nécessaire pour le lendemain matin. A l'heure indiquée, le réveil fait entendre une sonnerie capable de réveiller toute la maison. Mais la petite paresseuse, à moitié endormie, se retourne dans son lit et dit de sa voix la plus douce :

— Pas libre, vous appellerez.



Notre Appareil **OTOMA** Permet Tout

Il est admis par l'ADMINISTRATION pour toutes les installations téléphoniques ayant des postes supplémentaires



ÉTUDE GRATUITE

SE FAIT ÉGALEMENT PORTATIF

IMPOSEZ VOTRE PROGRAMME

à la Société **“ Le Téléphone Privé ”**

PARIS : 18-20, faubourg du Temple.

Téléphone : Roquette { 50-51
50-56

LILLE : 78, Rue Nationale. — Téléphone : 26-38.

NANCY : 55, Rue Saint-Jean. — Téléphone : 15-55.

Pour

1914



Il
contient
plus de
100
dessins par
HENRIOT
POULBOT
JEANNIOT
RABIER
GERBAULT
AVELOT
P.-A. VINCENT

une foule de renseignements utiles d'un intérêt journalier.

Afin de nous mettre en mesure de livrer en temps voulu n'attendez pas le dernier moment pour envoyer votre commande.

*votre nom
imprimé ici*

L'Agenda Réclame illustré

que nous éditons chaque année constitue une excellente publicité d'un rendement assuré, une prime d'un extrême bon marché. Tous ceux qui en ont commandé renouvellent leur ordre chaque année.

Nous livrons à partir de 500 avec votre nom imprimé sur la couverture, ce qui constitue une publicité bien personnelle que vous distribuerez à vos clients.

Nous ajoutons, à partir d'une commande de 1000, 4 pages sur papier couleur pour votre publicité spéciale, renseignements locaux, etc.

TARIF

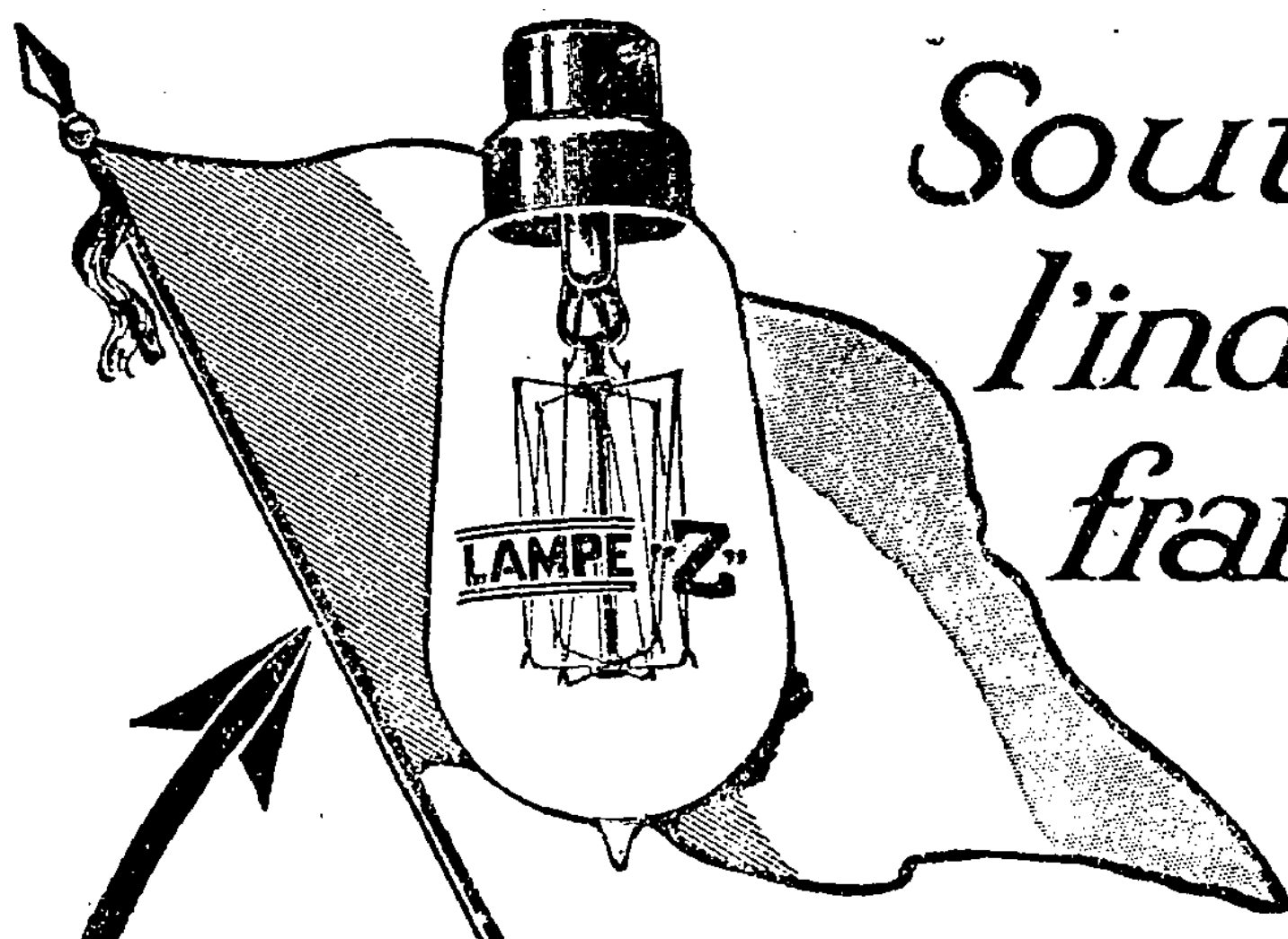
	par 500	1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	10	9	8	7,50	7

Suppl. pour 4 pages de publicité

	par 1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	4	3	2	1,50

Envoi franco d'un spécimen contre 0 fr. 25 en timbres-poste.

IMPRIMERIE A. WATON = ST-ÉTIENNE



*Soutenez
l'industrie
française*

LA LAMPE "Z"

QUI EST FABRIQUÉE EN FRANCE PAR DES OUVRIERS FRANÇAIS

EST INCASSABLE
et
NE NOIRCIT PAS

Elle est vendue dans toutes les bonnes maisons
et c'est votre intérêt de l'exiger

*Envoi franco sur demande de nos catalogues AD
de Lampes et d'Appareils spéciaux pour leur utilisation*

SOCIÉTÉ LACARRIÈRE
48, Rue de la Victoire, PARIS

La Reine de l'heure



Cette brochure, que nous vous adresserons gratuitement sur votre demande, vous est indispensable si vous voulez vous procurer une montre réellement parfaite. Là est dévoilée l'âme simple de ce petit, tout petit être en qui le génie de l'homme a su emprisonner et assurer cette entité redoutable, cette grandeur infinie : le Temps. Là vous est montré que la montre de régularité parfaite, d'élégance impeccable, de construction irréprochable, la véritable reine de l'heure, est la

Montre Zénith

La montre "Zénith" est fabriquée au Locle dans une des plus puissantes usines de l'industrie horlogère, elle est construite par un personnel d'élite, utilisant des matériaux de premier choix et un outillage perfectionné. Les soins et la précision qui sont apportés à sa fabrication sont les mêmes, qu'il s'agisse d'une montre de 30 francs ou d'une montre de 2.000 francs. C'est grâce à cet outillage énorme que les fabriques "Zénith" peuvent produire avec une régularité d'exécution absolue des montres d'une exactitude parfaite pour l'usage courant. Rien n'est si cher qu'une mauvaise montre, achetée n'importe où et sans garantie d'origine. La montre "Zénith" est vendue par l'intermédiaire des meilleurs horlogers. Chacun a derrière lui la garantie d'une usine dont la signature représente un demi-siècle d'expérience et de progrès constants.

Utilisez le coupon ci-joint pour nous demander notre brochure illustrée "La Reine de l'Heure".

à la C^{ie} ZÉNITH - BESANÇON (Doubs)

Veuillez m'adresser gratuitement votre brochure "La Reine de l'heure" et m'indiquer le nom de votre dépositaire le plus rapproché

Nom _____

Adresse _____

Dép. _____

En vente chez tous les principaux horlogers et chez

LESIMPLE

Horloger de la Marine, 9, Rue Auber, PARIS

C^{ie} ZÉNITH, Besançon